



RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2013-2014**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN Version imprimée : 978-2-550-71278-7

ISBN Version électronique : 978-2-550-71279-4

ISSN Version imprimée : 1706-9572

ISSN Version électronique : 1710-9108

© Gouvernement du Québec, 2014

Tous les droits réservés pour tous pays.

La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



Ce rapport est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 Print,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz.

MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE



RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2013-2014

Message de la ministre



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2014.

Conformément aux règles établies par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), il rend compte des résultats atteints au regard du plan stratégique, de la Déclaration de services aux citoyens et des autres exigences législatives et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre
et ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL SIGNÉ

Lise Thériault
Québec, septembre 2014

Message du sous-ministre



Madame Lise Thériault
Vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2014. Les résultats observés ont trait notamment à la sécurité civile et incendie, aux services correctionnels et aux affaires policières.

Le ministère de la Sécurité publique a été encore très sollicité au cours de la dernière année. Les tragédies de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte ont nécessité un déploiement important de ressources sur le terrain et des programmes d'aide financière spécifiques ont été mis en place pour venir en aide aux sinistrés. En tout, ce sont 81,5 millions de dollars, en aide financière, qui ont été versés en 2013-2014 pour tous les sinistres.

La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, dont l'élaboration a été coordonnée par le ministère, a été adoptée par le gouvernement le 11 décembre 2013. Celle-ci établit un cadre d'action permettant de favoriser notamment la consolidation, l'optimisation et la bonification des efforts et des ressources consacrées à la sécurité civile.

Le ministère a également créé, en mars 2014, la Direction des services correctionnels Clientèle féminine et activités spécialisées afin d'assurer un accompagnement et un encadrement adaptés à la réalité des femmes contrevenantes dans la région métropolitaine.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations auxquelles tout le personnel a contribué et qui témoignent des efforts consentis pour assurer un milieu de vie sécuritaire à toutes les Québécoises et à tous les Québécois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme
Québec, septembre 2014



ANNÉE 2013-2014 EN BREF

1,7 M\$

POUR DES
TRAVAUX DE
PRÉVENTION
DES SINISTRES

30

PROJETS
D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE
ORGANISATIONNELLE

4

ÉTABLISSEMENTS
DE DÉTENTION EN
CONSTRUCTION

2,1 M\$

EN SOUTIEN AUX
PARTENAIRES
POUR CONTRER LE
PHÉNOMÈNE DES
GANGS DE RUE

INAUGURATION
D'UN CENTRE
RÉSIDENTIEL
COMMUNAUTAIRE
AUTOCHTONE À
UASHAT-MALIOTENAM

28,0 M\$

POUR LUTTER
CONTRE LES
ÉCONOMIES
SOUTERRAINES

TRAFIQ

NOUVEAU SYSTÈME
POUR LE TRAITEMENT
DES RÉCLAMATIONS
D'AIDE FINANCIÈRE
DES SINISTRÉS

280

NOUVEAUX ASC
FORMÉS À L'ÉCOLE
NATIONALE DE
POLICE DU
QUÉBEC

81,5 M\$

VERSÉS AUX
SINISTRÉS

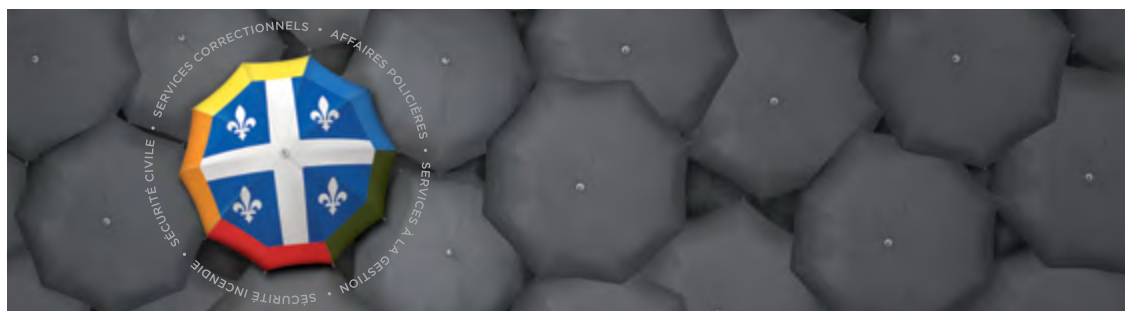
16 880

PERSONNES
CONTREVENANTES
SUIVIES DANS LA
COMMUNAUTÉ

ADOPTION
D'UNE POLITIQUE
QUÉBÉCOISE
DE SÉCURITÉ
CIVILE



Table des matières



Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique	15
Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	16
Avis au lecteur	17
PARTIE 1 : La présentation du ministère	19
1.1 La mission et la vision.....	19
1.2 Les mandats et l'organisation administrative	19
1.2.1 Le Bureau du sous-ministre	20
1.2.2 La Direction générale des services à la gestion	20
1.2.3 La Direction générale des services correctionnels	21
1.2.4 La Direction générale des affaires policières	21
1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	22
1.2.6 La Sûreté du Québec	22
1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	22
1.3 Les changements législatifs et réglementaires	23
1.4 Les faits saillants	25
PARTIE 2 : Les résultats 2013-2014	29
2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels	30
2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014	36
Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens	36
Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise	36
Axe d'intervention 1.2 : Partenariats.....	38
Axe d'intervention 1.3 : Information à la population	40
Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents.....	42
Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive.....	42
Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques	46
Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes.....	48
Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces	51
Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficace	51
Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail.....	53

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens	54
2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel	54
2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel	55
2.3.3 Le traitement des demandes	55
2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics	56
2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes	56
2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes	57
2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels	58
PARTIE 3 : Intervention gouvernementale à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic	59
3.1 Introduction	59
3.2 Principales contributions des différents acteurs lors de l'intervention dans la ville de Lac-Mégantic	60
PARTIE 4 : L'utilisation des ressources	67
4.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles	67
4.1.1 Les ressources financières	67
4.1.2 Les ressources humaines	72
4.1.3 Les ressources informationnelles	76
4.2 Les communications	77
PARTIE 5 : L'application des exigences législatives et gouvernementales	79
5.1 L'accès à l'égalité en emploi	79
5.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels	83
5.3 La politique linguistique	85
5.4 Le développement durable et les changements climatiques	85
5.5 L'égalité entre les femmes et les hommes	91
5.6 Le plan d'action gouvernemental <i>La diversité : une valeur ajoutée</i>	91
5.7 La Politique de financement des services publics	95
5.7.1 Les biens et services actuellement tarifés	95
5.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés	96
5.7.3 Les biens et services non tarifés	96
5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	96
5.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique	106
5.10 Les règles concernant les bonis au rendement	115
5.11 L'occupation et la vitalité des territoires	115
5.12 L'allègement réglementaire et administratif	115
Liste des sigles	116
Annexe 1 : Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique	117
Annexe 2 : Structure administrative au 31 mars 2014	118
Annexe 3 : Références Internet et renseignements généraux	119

Liste des tableaux

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels.....	58
Tableau 2 : Dépenses au 31 mars 2014.....	66
Tableau 3 : Budget et dépenses réelles.....	68
Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2013-2014 par grandes catégories budgétaires	68
Tableau 5 : Répartition des dépenses réelles en 2013-2014 par secteurs d'activité	69
Tableau 6 : Investissements réalisés	70
Tableau 7 : Revenus.....	70
Tableau 8 : Fonds des services de police.....	71
Tableau 9 : Répartition de l'effectif total autorisé (exprimé en ETC)	72
Tableau 10 : Données relatives aux lésions professionnelles.....	75
Tableau 11 : Embauche totale	79
Tableau 12 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2014.....	79
Tableau 13 : Embauche de membres de groupes cibles	80
Tableau 14 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	80
Tableau 15 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	81
Tableau 16 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2014.....	81
Tableau 17 : Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi	82
Tableau 18 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014.....	82
Tableau 19 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH	82
Tableau 20 : Participants au PDEIPH	82
Tableau 21 : Revenus provenant de la facturation des services.....	95
Tableau 22 : Sommes versées	104
Tableau 23 : Nombre de dossiers	104
Tableau 24 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2013-2014.....	105
Tableau 25 : Évolution de l'effectif autorisé.....	106
Tableau 26 : Évolution de l'effectif utilisé.....	107
Tableau 27 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2014	108
Tableau 28 : Taux de départs volontaires du personnel régulier.....	108
Tableau 29 : Taux d'absentéisme-maladie	109
Tableau 30 : Indice de satisfaction du personnel (sans ASC).....	109
Tableau 31 : Indice de satisfaction du personnel (avec ASC)	110
Tableau 32 : Données sur la formation et le développement du personnel	111
Tableau 33 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité.....	111
Tableau 34 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi	112
Tableau 35 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016	112
Tableau 36 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite	112
Tableau 37 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité	113
Tableau 38 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014.....	113
Tableau 39 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles, ressources affectées et état d'avancement	114

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des employés.....	73
Graphique 2 : Total des employés du ministère (à l'exception de la Sûreté du Québec)	73
Graphique 3 : Total des employés de la Sûreté du Québec.....	74
Graphique 4 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2007-2008 à 2013-2014.....	83



Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Les membres de la direction

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Prud'homme, sous-ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Yves Morency, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières

ORIGINAL SIGNÉ

Johanne Beausoleil, sous-ministre associée
Direction générale des services correctionnels

ORIGINAL SIGNÉ

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

ORIGINAL SIGNÉ

Guy Laroche, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie

ORIGINAL SIGNÉ

Katia Petit, secrétaire générale

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection



M. Martin Prud'homme
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1.3, 1.4, 2, 4 (à l'exclusion des ressources financières) et 5 du *Rapport annuel de gestion 2013-2014* du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties examinées paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

ORIGINAL SIGNÉ

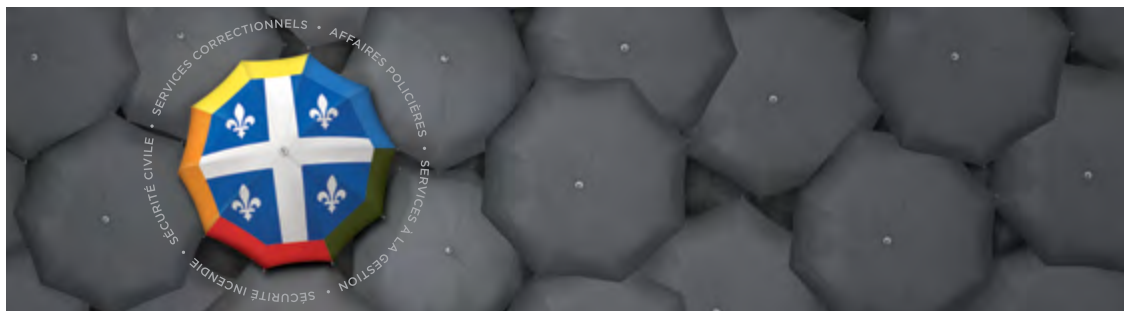
Sylvain Ayotte
Québec, août 2014

Avis au lecteur

1. Le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* (RAG) n'inclut pas les données et les modifications réglementaires des organismes relevant du ministre, sauf aux endroits mentionnés. Ces données sont présentées dans leur RAG respectif. Le lecteur est invité à consulter le RAG de chacun des organismes afin d'obtenir de l'information à cet effet. Vous trouverez les coordonnées des organismes à l'annexe 1 du présent document.
2. À l'exception des tableaux ciblés, les données mentionnées excluent la Sûreté du Québec (Sûreté).
3. Pour faciliter la recherche d'un document cité dans le rapport et accessible sur Internet, une lettre majuscule en exposant renvoie à une liste de références Internet à la fin du document.
4. Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 (section 2.2 de ce rapport) présente les résultats de la deuxième année de sa mise en œuvre. Bien que certains objectifs stratégiques ne présentent pas de cible spécifique, les résultats et commentaires de chacun de ces objectifs stratégiques rendent compte de la cible annuelle que s'est fixée l'unité concernée.
5. Les objectifs stratégiques qui sont liés aux principes de développement durable pris en compte dans la démarche de planification stratégique 2012-2016 sont indiqués en marge par un trèfle vert . Quant à la notion d'occupation et de vitalité des territoires, elle est représentée par le sigle  devant chaque objectif concerné.
6. La séquence des objectifs stratégiques est discontinue en raison des cibles atteintes antérieurement. Veuillez consulter les rapports annuels de gestion des années antérieures pour en connaître le détail.
7. Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.



PARTIE 1



La présentation du ministère

1.1 La mission et la vision

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois, dont l'application est sous sa responsabilité, peut être consultée sur le site Web du ministère^A. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

Cette vision continue de guider le ministère. La sécurité est notamment un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger. C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire pour les Québécoises et les Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.2 Les mandats et l'organisation administrative

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre (BSM), de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières (DGAP), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI), de la Sûreté du Québec (Sûreté) et du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML).

MISSION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

VISION

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. »

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission. Il s'agit du Bureau du coroner (BC), du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Ces organisations produisent leur propre rapport annuel de gestion. Il en est de même du Bureau de la sécurité privée qui est responsable de l'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5).

1.2.1 Le Bureau du sous-ministre

Le BSM a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'entremise de son comité de gestion. Il assure le leadership nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels et aux politiques générales.

La Direction exécutive et le Secrétariat général assurent l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, ils font le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voient au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. La Direction exécutive assume la responsabilité des dossiers ministériels ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales et à la coopération internationale ainsi que de certains dossiers horizontaux. De son côté, le Secrétariat général assume plus spécifiquement la gestion des demandes d'accès à l'information, le traitement des plaintes ainsi que le suivi des ententes et des dossiers devant faire l'objet de décisions des organismes centraux. À cette fin, il assure la liaison notamment avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le ministère du Conseil exécutif.

Le BSM comprend également la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) et la Direction des communications (DCOM). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête administrative destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en oeuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population se rapportant à la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies.

1.2.2 La Direction générale des services à la gestion

La DGSG conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de performance organisationnelle, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe quatre unités administratives, soit la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, matérielles et de la planification, la Direction des technologies de l'information et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 La Direction générale des services correctionnels

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la DGSC, en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage son mandat, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux personnes contrevenantes. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 19 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), en plus d'une vingtaine de points de service en région. Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec (de la Mauricie à la Gaspésie et la Côte-Nord) et l'Ouest-du-Québec (de l'Estrie à l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec). Chacune de ces régions est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint.

Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. De plus, un établissement spécialisé en délinquance sexuelle, d'une capacité de 46 places, a ouvert ses portes à Percé en mai 2010. Une équipe multidisciplinaire (criminologues, psychologues, sexologues), sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), offre aux délinquants sexuels des services d'évaluation et d'intervention pendant leur traitement de six mois.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux, la CQLC ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui peuvent fournir de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

Au ministère, la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration (DGA-PSA) appuie la sous-ministre associée et les trois directions générales adjointes du réseau correctionnel. La DGA-PSA exerce un rôle de conseil et d'expertise auprès de la sous-ministre associée, des autres directeurs généraux adjoints ainsi que des gestionnaires et du personnel de la DGSC. Elle assure aussi un rôle de coordination de certains dossiers, dont celui des relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle joue un rôle de liaison avec la CQLC, les partenaires des organismes communautaires, dont l'Association des services en réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), le milieu de la recherche et les intervenants de la société intéressés au système correctionnel. La DGA-PSA est composée de deux directions principales : la Direction principale aux programmes et à la sécurité et la Direction principale de l'administration.

1.2.4 La Direction générale des affaires policières

La DGAP a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Également, elle élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection

des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; veiller aux négociations des ententes autochtones sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé; favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

Pour réaliser son mandat, le sous-ministre associé est secondé par une directrice générale adjointe et est appuyé par trois directions, soit la Direction principale de la sécurité dans les palais de justice et des affaires autochtones et du Nord, la Direction de la sécurité de l'État et la Direction de la prévention et de l'organisation policière.

1.2.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

La DGSCSI s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens, se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

1.2.6 La Sûreté du Québec

Conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), la mission de la Sûreté du Québec en tant que police nationale est vouée *«au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec»*.

La Sûreté a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la Sûreté regroupe la Direction générale et cinq grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Présidence du comité de discipline et la Direction de l'audit. Les grandes fonctions sont la Grande fonction de la surveillance du territoire, la Grande fonction des enquêtes criminelles, la Grande fonction de l'intégrité de l'État, la Grande fonction de l'administration et la Grande fonction corporative. La Sûreté produit son propre rapport annuel de gestion.

1.2.7 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le LSJML est une unité autonome de service. En plus de réaliser des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale, le LSJML donne l'assistance sur les scènes de crimes majeurs, la certification de solutions d'alcool type et des appareils de dépistage d'alcool, des services-conseils, des témoignages et de la formation.

1.3 Les changements législatifs et réglementaires

Le principal changement législatif apporté en 2013-2014 aura été l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes (L.Q. 2013, chapitre 6), laquelle a été sanctionnée le 15 mai 2013. Cette loi introduit, dans la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), l'obligation de tenir une enquête indépendante dans tous les cas où, lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police, une personne autre qu'un policier en service décède ou subit une blessure grave ou une blessure causée par une arme à feu utilisée par un policier. La loi institue également le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) qui aura pour mission de mener une telle enquête ainsi que toute enquête que pourra, dans des cas exceptionnels, lui confier le ministre de la Sécurité publique sur tout autre événement impliquant un agent de la paix et ayant un lien avec ses fonctions ainsi que sur des allégations relatives à une infraction criminelle commise par un tel agent. La loi précise que le BEI est un corps de police aux fins de la réalisation de sa mission. Elle prévoit que le BEI est composé d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'enquêteurs nommés par le gouvernement.

Elle prévoit également les règles applicables à la nomination et à la sélection de ces membres ainsi que les conditions minimales qu'ils devront satisfaire pour être nommés et exercer leurs fonctions. La loi prévoit que le directeur de tout corps de police fournissant des services de niveau 4 ou supérieur doit mettre à la disposition du BEI les services de soutien ainsi que les policiers requis par le directeur du BEI. Elle impose à cette fin, au directeur du corps de police ainsi qu'à tout membre ou employé de ce corps de police, l'obligation de collaborer avec le BEI. La loi prévoit par ailleurs que, lorsqu'une enquête est complétée, le rapport d'enquête doit être transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales et, si l'enquête a été tenue à la suite d'un décès, ce rapport doit également être transmis au coroner. Enfin, la loi modifie la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2) afin d'habiliter le coroner en chef à accorder, dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du gouvernement, aux membres de la famille d'une personne décédée lors d'un événement qui a fait l'objet d'une enquête indépendante, une aide financière pour rembourser les frais d'assistance et de représentation juridiques engagés par ces membres, si une enquête du coroner est tenue.

Mentionnons également que des dispositions de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 (L.Q. 2013, chapitre 16), sanctionnée le 14 juin 2013, ont modifié notamment la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (RLRQ, chapitre I 8.1) dans le but, entre autres, de régir la possession et le transport au Québec de boissons alcooliques acquises par une personne pour sa consommation personnelle ailleurs au Canada et de permettre aux clients d'un restaurant ou d'un bar de rapporter, à certaines conditions, un contenant de vin entamé.

Quant à l'activité réglementaire, deux règlements ont été édictés; un par le ministre de la Sécurité publique et l'autre par le gouvernement. De plus, trois projets de règlement ont fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le premier règlement édicté est le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5, r. 1) qui a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 6 février 2013. Il a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 3 avril 2013 pour édicter par le ministre de la Sécurité publique et il est entré en vigueur le 18 avril 2013. Ce règlement supprime l'obligation pour le représentant d'une agence de sécurité privée d'être solvable et modifie les droits qui doivent accompagner une demande de permis d'agent de sécurité privée ainsi que les droits qui doivent être versés aux dates anniversaires de la délivrance ou du renouvellement d'un tel permis.

Le second règlement édicté est le Règlement modifiant le Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5, r. 2) qui a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* du 4 septembre 2013. Il a été publié pour édicter à la *Gazette officielle du Québec* du 27 décembre 2013 et est entré en vigueur le 11 janvier 2014. Ce règlement établit les conditions selon lesquelles le Bureau de la sécurité privée peut recommander au ministre de la Sécurité publique des formations permettant l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée et les conditions à satisfaire par les entreprises de formation pour être habilitées à donner une telle formation. Ce règlement remplace l'exigence d'avoir un relevé de notes délivré par une commission scolaire pour le programme de gardiennage par celle d'avoir une attestation de formation afin qu'une personne soit en mesure de démontrer qu'elle possède la formation exigée pour obtenir un permis d'agent de gardiennage. Enfin, ce règlement donne une suite à l'Accord sur le commerce intérieur conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral en prévoyant qu'une personne qui est titulaire d'un permis d'agent délivré ailleurs au Canada par un organisme de réglementation pour l'exercice d'une activité de sécurité privée n'est pas soumise aux exigences de formation prévues à ce règlement pour obtenir un tel permis au Québec.

Quant aux trois projets de règlement qui ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec*, il s'agit d'abord du projet de règlement sur les pièces d'identité et les uniformes des titulaires de permis d'agent et sur l'identification et l'équipement des véhicules utilisés en sécurité privée qui a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* du 18 décembre 2013. Ce projet de règlement propose que le permis d'agent de sécurité privée délivré par le Bureau de la sécurité privée soit utilisé comme pièce d'identité par son titulaire et détermine les éléments d'information qui devront y figurer. Il détermine également certaines caractéristiques relatives à la couleur et aux inscriptions des uniformes des titulaires de permis d'agent. En outre, il prévoit que les véhicules identifiés aux fins d'être utilisés dans l'exercice d'une activité de sécurité privée sont soumis à certaines normes quant aux inscriptions pouvant y être apposées. Finalement, il prévoit qu'une contravention à ces dispositions constituera une infraction et prévoit les délais dont bénéficieront les personnes qui y sont assujetties afin de s'y conformer.

Le deuxième projet de règlement publié est le projet de règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal, lequel a fait l'objet d'une recommandation au préalable par le conseil municipal de Montréal le 25 avril 2013. Celui-ci a été publié pour commentaires dans la *Gazette officielle du Québec* du 27 décembre 2013 et vise à remplacer le Règlement sur la discipline interne des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 106-1 CUM), qui date d'il y a plus de 20 ans. Il définit les comportements constituant des fautes disciplinaires, établit une procédure disciplinaire, détermine les pouvoirs des autorités en matière de discipline et prévoit les sanctions applicables. Sans constituer une réforme en profondeur de la procédure disciplinaire applicable aux policiers de la Ville de Montréal, il propose plutôt une mise à jour ayant pour principaux objectifs de simplifier, d'optimiser et d'actualiser le processus de discipline interne au sein du Service de police de la Ville de Montréal.

Le troisième projet de règlement publié est le projet de règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes qui a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* du 12 mars 2014. Ce projet de règlement fait suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes. Il établit la procédure de sélection des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes et il détermine la formation qui doit être suivie par ses enquêteurs.

1.4 Les faits saillants

Démarche d'amélioration de la performance organisationnelle

Le ministère a poursuivi le déploiement de sa démarche d'amélioration continue de sa performance organisationnelle démarrée en 2012-2013. Au 31 mars 2014, le plan d'amélioration 2012-2014 comprenait une trentaine de projets portant notamment sur l'optimisation des processus, la mise en place de tableaux de bord, la gestion du rendement, la relève de gestion et la gestion du savoir. Ces projets découlaient des priorités ciblées par le diagnostic QUALmètre réalisé au printemps 2012, grâce à l'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité. Le ministère poursuit sa collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) dans le cadre de la troisième vague de projets vitrines ainsi que de la mise en place d'une communauté de praticiens en matière d'optimisation des processus par la méthode *LEAN*¹.

Bureau des enquêtes indépendantes

Le projet de loi n°12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes a été adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 2013 et sanctionné le 15 mai 2013. Ce projet de loi prévoit l'instauration du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), un organisme civil ayant pour mandat de mener l'enquête lorsqu'une personne décède, subit des blessures graves ou par balle à la suite d'une intervention policière ou durant sa détention par un service de police. Le BEI conduira également toute enquête que pourra lui confier le ministre sur tout autre événement impliquant un agent de la paix ou sur des allégations relatives à une infraction criminelle qui aurait été commise par un tel agent. Les travaux visant la mise en application de la loi ainsi que la mise sur pied du BEI se sont poursuivis durant l'année 2013-2014.

Programme de lutte contre les économies souterraines

Plus de 28 millions de dollars ont été octroyés aux corps de police du Québec dans le cadre de programmes coordonnés par le MSP pour protéger l'intégrité du régime fiscal et lutter contre les économies souterraines. Les programmes ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) Alcool et ACCES Tabac, destinés à réprimer les activités de contrebande d'alcool et de tabac ainsi que du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) visant à lutter contre les crimes économiques se sont poursuivis en 2013-2014. L'action menée permet d'éviter l'expansion des marchés illégaux et de limiter les capacités des réseaux de contrevenants qui s'y adonnent.

Gangs de rue

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue se poursuit jusqu'en décembre 2014. Au cours de l'année, le *Bulletin d'information en prévention* a été publié. Ce dernier favorise le transfert de connaissances en prévention de la criminalité et de la victimisation et fait la promotion des activités ou des réalisations du ministère et de ses partenaires. Également, un premier traité francophone, intitulé *Le phénomène des gangs de rue*, est paru aux Presses de l'Université de Montréal. Il présente de nombreux résultats de recherches financées dans le cadre des plans d'intervention québécois sur les gangs de rue. Enfin, trois programmes de financement ont permis de soutenir un grand nombre d'organismes communautaires dont la mission est d'offrir un service de première ligne aux jeunes jugés à risque.

La réinsertion sociale des personnes contrevenantes

L'année 2013-2014 a été sur le thème de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. L'entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant l'accès aux services éducatifs pour les personnes incarcérées adultes a été renouvelée pour une période de cinq ans. En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013, cette entente inclut la formation

1. Le *LEAN management* est une méthode d'organisation du travail qui vise notamment à repérer et à éliminer tout ce qui n'ajoute pas de valeur aux produits et aux services et est considéré, en conséquence, comme source d'inefficacité. Il permet aux organisations de mesurer des gains de productivité tout en répondant de mieux en mieux aux attentes de leurs clients.

professionnelle, cette dernière ayant formellement repris sa place aux côtés de la formation générale. Les formations professionnelles ont toujours été offertes dans les établissements de détention par le MELS. Il était tout à fait naturel de l'intégrer de nouveau dans l'entente. En raison de la bonne collaboration entre les deux parties, qui est notamment due au travail réalisé entre les centres d'éducation aux adultes et les établissements de détention, la durée de l'entente a été prolongée.

Le Plan d'action gouvernemental 2010-2013 *La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable* avait une durée de trois ans. Ce plan a pris fin, mais les mesures qui en découlent ne sont pas pour autant expirées ou caduques, bien au contraire. Les partenaires poursuivent le travail amorcé pour maintenir et développer les mesures mises en place. Elles se poursuivent sur le terrain et dans le temps par des directives, de l'encadrement et de la sensibilisation du personnel des services correctionnels et de leurs partenaires.

Dans l'optique d'offrir des services adéquats à ses différentes clientèles, la DGSC a créé la Direction des services correctionnels Clientèle féminine et activités spécialisées en mars 2014. Cette direction devient la seule instance qui assurera dorénavant l'accompagnement et l'encadrement des femmes contrevenantes sur le territoire montréalais, tout en développant une expertise provinciale en matière de délinquance féminine.

Lac-Mégantic

Le 6 juillet 2013, le déraillement d'un train transportant du pétrole a provoqué une série de violentes explosions à Lac-Mégantic, causant le décès de 47 personnes et détruisant une partie de la ville. Dans les heures qui ont suivi, près de 2 000 personnes ont été évacuées. De plus, le lac Mégantic, la rivière Chaudière ainsi que plusieurs infrastructures municipales ont été contaminés par le déversement du contenu des wagons. Dès le premier jour, la DGSCSI et l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCCQ) ont été mobilisées. En tout, 29 ministères et organismes du gouvernement du Québec ont été impliqués et un programme d'aide financière spécifique a été établi le 10 juillet 2013. Enfin, un bureau temporaire d'aide financière a été mis en place le 15 juillet 2013 à Lac-Mégantic et est toujours ouvert en soutien aux personnes sinistrées.

Au 31 mars 2014, l'aide financière versée s'élevait à 50,5 millions de dollars. Le détail des versements pour les particuliers, les entreprises, les municipalités et les organismes est présenté dans le tableau 23 relatif aux programmes d'aide financière.

L'Isle-Verte

Le 23 janvier 2014, un incendie survenu dans une résidence pour personnes âgées de L'Isle-Verte a provoqué le décès de 32 personnes. En raison de l'ampleur et du caractère exceptionnel du sinistre, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec se sont rendus sur les lieux afin de faciliter la poursuite de leurs services auprès des sinistrés. Par ailleurs, un comité interministériel portant sur la protection contre les incendies dans les résidences privées pour aînés a été mis sur pied en janvier 2014, et ce, afin d'accélérer les travaux déjà entrepris en cette matière.

Aide financière versée

Ce sont 81,5 millions de dollars qui ont été versés aux sinistrés en 2013-2014 pour des événements survenus dans l'année ou antérieurement. Plus spécifiquement, 18,8 millions ont été versés aux particuliers; 5,3 millions ont été versés aux entreprises; 55,4 millions ont été versés aux municipalités et 2 millions aux organismes ayant porté aide et assistance. En 2013-2014, le programme général d'aide financière a été mis en œuvre à 33 reprises et deux programmes spécifiques ont été établis. De plus, 35 élargissements de territoire ou de prolongation de période ont été notés. En tout, 340 municipalités du Québec ont reçu de l'aide financière dans l'année.

Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024

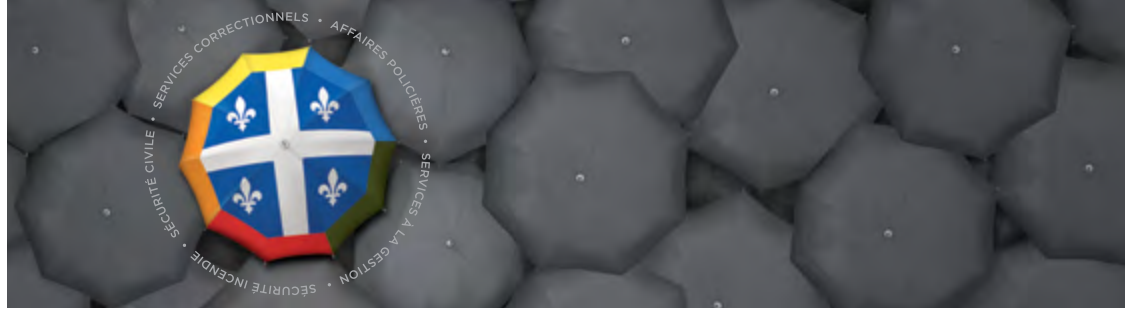
Le gouvernement du Québec a adopté le 11 décembre 2013 la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 (PQSC 2014-2024), dont l'élaboration a été menée par le ministère de la Sécurité publique. Lancée le 18 février 2014, cette politique vise à rendre la société québécoise plus résiliente aux catastrophes. Elle précise les fondements, les orientations et les objectifs que le Québec se donne pour assurer une meilleure gestion des risques et des catastrophes et faire face à leur augmentation. Cette politique établit un cadre d'action commun à tous les acteurs et se veut l'assise à partir de laquelle seront déployées les diverses mesures en sécurité civile pour les dix années à venir. Elle cherche notamment à favoriser la consolidation, l'optimisation et la bonification des efforts et des ressources consacrées à la sécurité civile par les citoyens, les entreprises et les organisations de la société civile, les municipalités locales et régionales ainsi que par les ministères et organismes gouvernementaux. Un plan d'action, élaboré par l'OSCQ au cours de l'année 2014, veillera à sa mise en œuvre.

Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020

Le 19 juin 2013, le gouvernement du Québec a adopté le Cadre pour la prévention de sinistres permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques d'érosion et de submersion côtières, d'inondation, de glissement de terrain, de tremblement de terre et pour ceux d'origine anthropique (risques industriels) ainsi que ceux liés à certains aléas nordiques et aux feux de forêt. Ces investissements pourraient atteindre 96,4 millions de dollars sur sept ans, soit 43,4 millions en appréciation, 43,5 millions en traitement et 3,5 millions en communication des risques. Le 25 février 2014, un budget de 1,73 million a été autorisé et une somme de 1,71 million a été versée pour les travaux réalisés en 2013-2014.



PARTIE 2



Les résultats 2013-2014

Pour produire son *Rapport annuel de gestion 2013-2014*, le ministère s'appuie sur trois documents. Le Plan stratégique 2012-2016 qui comporte 20 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquelles les cibles ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014 (PAGD), déposé en mars 2013, constitue aussi une source d'information précieuse, car certains engagements du plan stratégique y sont précisés. Quant à la Déclaration de services aux citoyens, elle constitue un document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère envers les citoyens.

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique
1.1.1 Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission 	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement	–
	Nature des statistiques ministérielles disponibles	–
1.1.2 Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires 	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
1.1.3 Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles  	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement	10% d'ici le 31 mars 2016
1.2.1 Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie  	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement	10% d'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour	10% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement	60 d'ici le 31 mars 2016
1.2.2 Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière 	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)	4 activités annuellement
1.2.3 Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficaces et sécuritaires	Date de mise à jour du cadre de planification des infrastructures carcérales	31 mars 2013
	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants d'ici le 31 mars 2014
	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016	–
1.3.1 Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services	–
	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement	–
	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux	–

Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page RAG 2013- 2014
10 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formation et projets de recherche)	9 activités réalisées (dont des séminaires, colloques, jours de formations et projets de recherche)	36
- Diffusion de six publications - Diffusion de statistiques correctionnelles 2012-2013	- Diffusion de cinq publications - Production de deux rapports statistiques en sécurité incendie portant sur les incendies de 2010 et 2011 - Diffusion de statistiques correctionnelles 2011-2012	37
- Production et diffusion d'un numéro du <i>Bulletin d'information en prévention de la criminalité</i> (BIP) - Présentation dans six événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue - Création d'un volet prévention dans le site extranet de l'OSCCQ	- Production et diffusion d'un numéro du <i>Bulletin d'information en prévention de la criminalité</i> (BIP) - Présentation dans huit événements des résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue - Développement d'un outil informatique permettant la diffusion d'informations sous forme de cartes géographiques à nos partenaires	37
86,3%	86,3%	38
3,8%	2,4%	38
41 %	37%	38
5 schémas révisés	1 schéma révisé	38
5 activités réalisées	4 activités réalisées	39
Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures complétée et transmise pour approbation en mars 2014	1 ^{re} étape : Dépôt de l'Approche globale – 23 janvier 2013	39
- Réalisation d'un devis technique - Réalisation de certains documents techniques pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes - Sensibilisation de la magistrature au projet pilote - Préparation et publication d'un appel d'offres public	- Élaboration des modalités préliminaires - Mise à jour de la planification et des échéanciers - Préparation d'une entente par l'élaboration d'un devis technique	40
Sans objet	Sans objet	40
Trois sondages réalisés	Une activité grand public et une activité institutionnelle	40
Réalisation de deux campagnes de sensibilisation auprès des citoyens	Réalisation de trois campagnes de sensibilisation auprès des citoyens	41
- Animation de la page Facebook lors de la journée de la Grande Évacuation - Achalandage de la chaîne YouTube : 22 278 visites - Achalandage en hausse sur le site Internet : 667 182 visites	- Remaniement de la page d'accueil du site Internet et des pages sectorielles - Animation de la page Facebook lors de la journée de la Grande Évacuation - Achalandage stable sur le site Internet : 564 850¹ visites	42

1. Erratum – Dans le rapport annuel de gestion du MSP 2012-2013, on aurait dû lire 564 850 au lieu de 164 850.

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique
2.1.1 Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire	100% d'ici le 31 mars 2016
	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne : • l'itinérance • les problèmes de santé mentale • la sécurité des aînés • les risques d'homicides conjugaux	–
2.1.2 Développer une culture de prévention chez les jeunes 🍀	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire	Mise en ligne le 31 mars 2016
	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014	100% des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
2.1.3 Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique 🍀	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers	3 outils annuellement
2.1.4 Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes 🍀	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère	100% d'ici le 31 mars 2013
2.2.1 Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines 🍀	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
2.2.2 Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace	Nombre et nature des activités réalisées annuellement	–
2.2.3 Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels 🍀 📺	Date de mise en œuvre d'un système d'alerte au public	31 mars 2013
	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation	100% du territoire d'ici le 31 mars 2016
2.2.4 Développer des mesures de contrôle des armes à feu 🍀	Nombre et nature des mesures développées	–

Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page RAC 2013- 2014
94 % des équipes	40 % des équipes	42
- Itinérance : participation à l'élaboration de politiques, publication d'un guide et formation - Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqués, capsule d'information, mise sur pied d'un sous-comité de travail et formation - Sécurité des aînés : constitution d'un comité - Risque d'homicide : pratique policière révisée	- Itinérance : pratiques policières - Problème de santé mentale : rencontres de comité, communiqué, capsule d'information et formation en santé mentale - Sécurité des aînés : constitution d'un comité - Risque d'homicide : rencontres de comité	43
1^{er} cycle du primaire (section « enseignants et parents » : mise en ligne en novembre 2013) 3^e cycle du primaire : recherche et rédaction du contenu	1^{er} cycle du primaire (section « jeunes »): mise en ligne le 15 décembre 2012 2^e cycle du primaire : recherche et rédaction du contenu	44
7 mesures financées - Participation à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire	6 mesures financées 2 activités tenues - Ajout de contenu au portail sur les gangs de rue	44
5 outils diffusés	Aucun outil diffusé, 5 en élaboration	45
- Réalisation de l'inventaire - Tenue de 9 rencontres interministérielles	- Réalisation de l'inventaire - Tenue de 10 rencontres interministérielles	45
93 % des actions réalisées ou en voie de l'être	91 % des actions réalisées ou en contrôle	45
Poursuite des activités	- Mise en place d'un nouveau cadre de collecte de données - Mise en place de deux nouvelles équipes d'enquête	46
Stratégie en cours d'élaboration	Une stratégie en cours d'élaboration	46
En cours	En cours	46
53 %	21 %	47
Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013 et mort au Feuilleton à la suite du déclenchement des élections	Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013	47

2.1 Sommaire et comparaison des résultats annuels (suite)

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique
2.3.1 S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues	Nombre d'inspections : organisations policières	28 d'ici le 31 mars 2015
	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux	6 en 2015-2016
	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015
	Nombre d'inspections : centres d'appels 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence	100% d'ici le 31 décembre 2013
	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale	100% annuellement
2.3.2 Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes	Date de mise en place du nouveau modèle	Premier trimestre de 2013-2014
3.1.1 Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion	Indice global de performance organisationnelle	—
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés	Livraison le 31 mars 2013
	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle	Livraison le 31 mars 2013
3.1.2 Assurer une relève de gestion	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs	D'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidature est d'au moins trois	100%
3.2.1 Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel	Hausse de 2% d'ici 2016
	Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail	Hausse de 3% d'ici 2016

Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Page RAG 2013- 2014
15 inspections	7 inspections	48
Sans objet	Sans objet	48
21 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 6 en milieu ouvert)	8 évaluations de conformité réalisées en milieu fermé	48
100% des CU 9-1-1 visités 86% des CU 9-1-1 inspectés 45% des CU 9-1-1 certifiés	100% des CU 9-1-1 visités 50% des CU 9-1-1 inspectés 13% des CU 9-1-1 certifiés	49
100%	100%	49
Projet de loi n°12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 2013 et sanctionné le 15 mai 2013	Projet de loi n°12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes présenté à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2012	50
26 projets d'amélioration en cours et 2 terminés	1 ^{er} diagnostic QUAlumètre	51
<i>(Cible atteinte en 2012-2013)</i>	Mise en production de TRAFIQ le 30 janvier 2013	–
En cours	En cours	51
Déploiement en cours d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et déploiement en cours dans une deuxième	Implantation d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale	52
S. O. (Indicateur en révision)	95%	52
- Hausse de 2% comparativement à 2011 70 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance	- Aucune mesure de l'indice de satisfaction effectuée - Près de 75 activités réalisées pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance	53
- Hausse de 3% comparativement à 2011 4 activités réalisées pour soutenir la reconnaissance au travail	- Aucune mesure de l'indice de satisfaction effectuée - Mise en œuvre d'activités ministérielles	53

2.2 Le suivi du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014¹

ENJEU 1 : LEADERSHIP ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Axe d'intervention 1.1 : Soutien et expertise



Objectif 1.1.1 : Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission

Indicateur	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement
Résultat 2013-2014	Participation : - à l'organisation du Séminaire en violence conjugale, du Séminaire en santé mentale et du Séminaire Intersection 2013; - au Séminaire Gangs et délinquance; - au Congrès de la Société de criminologie du Québec; - à une formation sur la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle. Rapport de débriefage de l'OSCCQ et de la DGSCSI (Montréal). Réalisation de cinq études en collaboration avec le milieu universitaire. Réalisation d'un séminaire intitulé « Quand la criminologie rencontre la métrologie ». Production de deux articles scientifiques sur les outils actuariels. Présentation d'une affiche scientifique au Congrès de la Société de criminologie du Québec. Trois projets d'évaluation de programme en matière correctionnelle.
Commentaire	Le rapport final de débriefage de l'OSCCQ a été transmis aux membres et diffusé sur l'extranet de l'OSCCQ en mars 2014 et celui de la DGSCSI a été transmis à l'ensemble de la direction générale en octobre 2013. Deux études sont déjà publiées, soit une analyse prospective de la population carcérale et le profil des personnes condamnées à une courte peine d'incarcération en 2010-2011. Les autres études, c'est-à-dire deux profils de la clientèle correctionnelle et une enquête sur la récidive, le seront au cours de l'année 2014-2015. Deux articles scientifiques sur les outils actuariels, approuvés par les autorités ministérielles, seront diffusés au cours de l'année 2014-2015.

Indicateur	Nature des statistiques ministérielles disponibles
Résultat 2013-2014 ¹	Diffusion de six publications. Diffusion de statistiques correctionnelles 2012-2013 sur le site Internet du MSP.
Commentaire	<i>La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances</i> <i>Statistiques 2012 sur les agressions sexuelles au Québec</i> <i>Statistiques 2012 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal</i> <i>La desserte policière municipale et provinciale au Québec – Profil organisationnel 2012</i> <i>Les portraits régionaux de la criminalité 2012</i> <i>La sécurité incendie au Québec – Rapport et statistiques sur les incendies déclarés en 2012</i>



Objectif 1.1.2 : Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ^{2 et 3}	3 activités : Production et diffusion du <i>Bulletin d'information en prévention de la criminalité</i> (BIP). Présentation de résultats de recherche sur le phénomène des gangs de rue au moyen de six stratégies de diffusions différentes : BIP, colloques, congrès, publications scientifiques, activités de formation, conférences universitaires, comités et groupes de travail. Création d'un volet prévention dans le site extranet de l'OSCQ.
Commentaire	Le BIP et les résultats de recherche abordent des mesures préventives en matière de délinquance des jeunes, d'intimidation dans les écoles ou d'exploitation sexuelle des jeunes. Mise en ligne de la section Risques naturels et anthropiques au cours de l'automne 2013. Cette dernière a pour objectif de rendre accessibles aux partenaires de l'OSCQ les recherches, les analyses et les travaux réalisés en appréciation et en traitement des risques d'origine naturelle et anthropique susceptibles de survenir au Québec. La sous-section portant spécifiquement sur l'érosion côtière est aussi accessible.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Améliorer la production et la diffusion de statistiques ».

2. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Mettre en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité et contre les gangs de rue ».

3. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques ».



Objectif 1.1.3 : Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles

Indicateur	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif ¹	86,3%
Commentaire	La Sûreté du Québec assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue.

Axe d'intervention 1.2 : Partenariats



Objectif 1.2.1 : Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie

Indicateur	Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement
Cible 2012-2016	10% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	3,8%
Commentaire	Pour l'année 2013-2014, un service de sécurité incendie (SSI) s'est ajouté au total des 721 SSI recensés en juin 2012. Pour l'heure, 10 sont en démarche de regroupement et 17 se sont regroupés en 2012-2013. Le ministère a tenu 26 rencontres d'information à la demande des autorités régionales ou municipales en réflexion sur la possibilité de regrouper leurs services de sécurité incendie.

Indicateur	Pourcentage des municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	41 %
Commentaire	En 2013-2014, 456 municipalités sur un total de 1 109 au Québec ont un plan de mesures d'urgence à jour.

Indicateur	Nombre de schémas de sécurité incendie révisés ²
Cible 2012-2016	60 d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	Cinq schémas de sécurité incendie révisés
Commentaire	En 2013-2014, quatre autorités régionales ont reçu une attestation de conformité de leur schéma de sécurité incendie révisé. Une attestation de conformité du schéma de sécurité incendie révisé a également été délivrée à l'Agglomération de Québec en 2012-2013, ce qui porte à cinq le nombre de schémas en sécurité incendie révisés et attestés au Québec. De plus, 20 autorités régionales ont entamé le processus de révision de leur schéma cette année.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes».

2. Cet indicateur remplace celui indiqué au Plan stratégique 2012-2016 : «Nombre de schémas de sécurité incendie révisés annuellement».



Objectif 1.2.2 : Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière

Indicateur	Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool et la drogue)
Cible 2012-2016	4 activités réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ¹	5 activités réalisées
Commentaire	Le Comité de concertation en matière de capacité de conduite affaiblie, coordonné par le ministère, a retenu des orientations pour les corps de police en matière de divulgation de la preuve. Des travaux sont également en cours au regard de l'entretien annuel des appareils d'analyse d'alcool utilisés par les corps de police et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. Lors des travaux du Comité de concertation des organisations policières en sécurité routière, le ministère a participé à la réflexion et aux efforts de mise en place de cinq opérations nationales concertées (ONC) annuelles entre les organisations policières portant sur la distraction au volant, la vitesse, le port de la ceinture de sécurité, les piétons et l'alcool et la drogue au volant (Opération VACCIN). Le ministère participe également à un comité interministériel sur les multirécidivistes de l'alcool au volant.

Objectif 1.2.3 : Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficaces et sécuritaires

Indicateur	Date de mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat cumulatif ²	Mise à jour du Cadre de planification des infrastructures carcérales complétée et transmise pour approbation en mars 2014
Commentaire	Le 19 avril 2012, le gouvernement du Canada annonçait la fermeture de l'Établissement Leclerc. La principale mesure de l'approche globale était de saisir l'occasion d'utiliser cet établissement pouvant créer jusqu'à 775 nouvelles places. Le 28 février 2014, le ministre de la Sécurité publique annonçait l'intégration de l'Établissement Leclerc aux services correctionnels du Québec à la suite de la signature d'une entente conclue avec le Service correctionnel du Canada. Le Cadre de planification des infrastructures carcérales a été réalisé en prenant en compte l'ouverture de l'Établissement de détention Leclerc de Laval.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Poursuivre, en partenariat, les efforts de sensibilisation et d'éducation du public en matière de sécurité routière et élaborer une nouvelle politique de sécurité routière au niveau de la Sûreté du Québec».

2. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Construire et rénover des infrastructures carcérales conformément au Plan québécois des infrastructures».

Indicateur	Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique
Cible 2012-2016	Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants au 31 mars 2014
Résultat cumulatif ¹	- Mise à jour de la planification et des échéanciers quant aux différents volets du dossier, notamment en ce qui a trait aux plans technique et technologique - Élaboration des modalités préliminaires du projet pilote - Réalisation d'un devis technique par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) dans le cadre de l'entente de collaboration et de développement signée le 27 mars 2013, et approbation par le MSP - Réalisation de certains documents techniques pour le système de gestion de la surveillance à domicile des personnes contrevenantes - Sensibilisation de la magistrature au projet pilote - Préparation et publication d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois composantes du système d'authentification biométrique et de localisation
Commentaire	La réalisation du devis technique par le CRIQ a nécessité des délais supplémentaires, ce qui a eu pour effet de retarder la publication de l'appel d'offres. Les démarches relatives à ce dernier ont également requis plus de temps que ce qui avait été prévu dans la planification. L'implantation du projet pilote, qui était attendue à l'automne 2013, est reportée au printemps 2015.

Indicateur	Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016
Résultat 2013-2014	Sans objet
Commentaire	En vertu de la planification des infrastructures carcérales, cinq nouveaux établissements de détention seront mis en activité dans les prochaines années. De nouvelles places seront disponibles en 2014-2015 avec la livraison de l'Établissement de détention de Roberval et la mise en exploitation de l'Établissement de détention Leclerc de Laval. L'ouverture des nouveaux établissements de détention de Sept-Îles, d'Amos et de Sorel permettra également d'ajouter des places en 2015-2016.

Axe d'intervention 1.3 : Information à la population

Objectif 1.3.1 : Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère

Indicateur	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services
Résultat 2013-2014	Trois sondages réalisés
Commentaire	Sondage auprès des écoles pour le bulletin <i>Le feu follet</i> et <i>Le feu follet junior</i>. Sondage à la suite de la Semaine de la prévention des incendies (La Grande Évacuation, Journée de sensibilisation Canadian Tire, etc.). Sondage auprès de la clientèle concernant la semaine de la sécurité civile, suivi de la satisfaction.

Indicateur	Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ¹	Réalisation de deux campagnes de sensibilisation auprès des citoyens
Commentaire	La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile La 6^e édition québécoise de la Semaine de la sécurité civile s'est déroulée du 5 au 11 mai 2013 sur le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci! ». Les municipalités ont été mises à contribution, notamment en diffusant des articles produits par le ministère dans leurs bulletins municipaux. Les directions d'écoles primaires ont également contribué à la sensibilisation des élèves à l'aide des outils pédagogiques fournis par le ministère et du site jeunesse. De plus, du 17 au 19 février 2014, le 14^e Colloque sur la sécurité civile et incendie a regroupé plus de 700 participants. Huit lauréats du Mérite québécois de la sécurité civile et incendie ont été récompensés lors de la cérémonie visant à souligner le travail exceptionnel accompli en sécurité civile et en sécurité incendie au cours de la dernière année. Les projets et réalisations issus du milieu de l'incendie étaient admissibles pour la toute première fois cette année. La formule a été complètement revue : catégories repensées, formulaire de mise en candidature simplifié et mise en valeur des finalistes. La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies La 23^e édition de la Semaine de la prévention des incendies s'est déroulée du 6 au 12 octobre 2013 sur le thème « Sitôt averti, sitôt sorti! ». Pour l'occasion, deux événements médiatiques ont été organisés par le ministère et différents partenaires. Le 7 octobre, en présence du ministre de la Sécurité publique et en collaboration avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Longueuil, les médias ont pu assister à la simulation de l'évacuation d'un lieu enflammé en moins de trois minutes. Le 9 octobre, sur tout le territoire québécois, s'est déroulée La Grande Évacuation. Un total de 157 municipalités ont participé à cette troisième édition. Pour la première fois cette année, une Journée nationale de sensibilisation à la prévention des incendies a été organisée en collaboration avec Canadian Tire. Au total, 96 succursales y ont participé, dont 89 pouvaient compter sur la présence d'un service de sécurité incendie.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques».

Indicateur	Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux
Résultat 2013-2014	Achalandage des sites Internet : Le site Web du ministère a été visité 667 182 fois et un total de 2 131 402 pages ont été consultées, soit une augmentation de 18% des visites et une augmentation de 3,5% du nombre de pages vues comparativement à l'année 2012-2013. À ces chiffres, il est également possible d'ajouter 19 145 visites et 146 797 pages consultées dans le site Web jeunesse du ministère. Pour le site jeunesse, la diminution de 50% du nombre de visites par rapport à 2012-2013 est notamment attribuable au retrait de certains jeux populaires dans la nouvelle version du site mise en ligne en novembre 2012. Pour le portail gouvernemental Choisis ton gang, 13 878 visites ont été enregistrées et 32 447 pages ont été consultées. Il s'agit respectivement d'une augmentation de 89% et de 47% par rapport à l'année 2012-2013. Animation de la page Facebook lors de la journée de La Grande Évacuation : La page est passée de 504 mentions «J'aime» en 2012 à 851 mentions «J'aime» en 2013, ce qui constitue une augmentation de 69%. Au plus fort de la campagne, 353 personnes étaient actives et diffusaient les messages de la Semaine de la prévention des incendies. Achalandage de la chaîne YouTube : En 2013-2014, les vidéos en ligne sur le site du ministère ont été vues 22 278 fois.
Commentaire	Au total, la Direction des communications a répondu à 930 demandes concernant les sites Web sous sa responsabilité. Un projet de politique d'encadrement des médias sociaux est en cours d'élaboration.

ENJEU 2 : APPROCHE ADAPTÉE ET NOVATRICE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

Axe d'intervention 2.1 : Approche préventive



Objectif 2.1.1 : Assurer une prestation de services adaptée aux réalités des personnes vulnérables

Indicateur	Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2016
Résultat cumulatif	94% des équipes d'intervention formées pour utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire
Commentaire	Seule l'équipe d'intervention de l'Établissement de détention de Percé devra suivre la formation au cours de l'année 2014-2015.

Indicateurs	Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne l'itinérance, les problèmes de santé mentale, la sécurité des aînés et les risques d'homicides conjugaux
Résultat 2013-2014	Itinérance : Le ministère a participé au processus d'élaboration de la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Il a poursuivi les travaux visant à élaborer un guide de bonnes pratiques policières en matière d'itinérance. De plus, il a publié le guide <i>Vers une meilleure cohérence des interventions en matière de santé et de sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection</i>. Lors de leur formation à l'ENPQ, les nouveaux agents des services correctionnels reçoivent une formation sur les réalités des personnes en situation d'itinérance. Problèmes de santé mentale : Le comité provincial sur les interventions policières auprès des personnes présentant un problème de santé mentale a tenu une rencontre. Deux corps de police ont présenté leurs bonnes pratiques à l'ensemble des membres. La promotion de l'outil Vulnérable développé par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a été faite lors de cette rencontre de même que des indications sur une formation accessible dans le site Internet de l'ENPQ sur le délire agité. Six communications ont été envoyées aux corps de police afin de les informer de la tenue de colloques, de différentes formations, ou encore, de leur faire suivre des documents liés à la problématique. De plus, au cours de 2013-2014, un sous-comité de travail a été mis sur pied et s'est rencontré à deux reprises afin de documenter les difficultés rencontrées par les corps de police concernant certaines conditions d'ordonnances établies par les tribunaux. Le ministère met à la disposition des agents des services correctionnels une capsule d'information sur l'intervention en santé mentale d'une durée de deux heures trente. De plus, le ministère donne une formation en santé mentale lors de la formation initiale des nouveaux agents des services correctionnels. En 2013-2014, 280 personnes ont été formées. Sécurité des aînés : Un comité sur la protection contre l'incendie dans les résidences pour personnes âgées (RPA) a été constitué en 2012-2013. Une seconde rencontre a été tenue le 30 avril 2013. L'élaboration d'un plan d'action afin de renforcer la protection des bâtiments neufs de trois étages et moins, de même que tous les bâtiments existants, est en cours. De plus, le ministère participe activement au groupe de travail sur l'amélioration de la prévention des risques d'incendie dans les RPA, lequel a été mis sur pied par la Régie du bâtiment du Québec à la suite de l'incendie qui a détruit une résidence pour personnes âgées à L'Isle-Verte en janvier 2014. Le Comité technique maltraitance aînés, dont le mandat consiste à mettre à jour le Guide de pratiques policières en matière de maltraitance de personnes âgées, a amorcé ses travaux. Ce comité a procédé à la recension des outils d'intervention à l'intention des policiers et commencé la rédaction d'une pratique policière propre à la maltraitance. Le ministère a également entrepris des travaux, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice, visant à élaborer une procédure d'intervention sociojudiciaire concernant les formes criminelles de maltraitance.

	Risques d'homicides conjugaux : La pratique policière portant sur la violence conjugale a été révisée et diffusée à l'ensemble des corps de police le 23 juillet 2013. Des éléments quant à la sécurité de la victime et de ses enfants ont été ajoutés. De plus, un aide-mémoire à l'intention des patrouilleurs, élaboré par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) a également été intégré à cette pratique policière.
--	--



Objectif 2.1.2 : Développer une culture de prévention chez les jeunes

Indicateur	Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire
Cible 2012-2016	Mise en ligne le 31 mars 2016
Résultat 2013-2014 ¹	A) Mise en ligne, en novembre 2013, de la section « Enseignants et parents » du 1^{er} cycle B) Recherche et rédaction du contenu de la section « Jeunes » pour le 3^e cycle
Commentaire	A) L'ensemble des sections du 1^{er} cycle sont en ligne. La mise en ligne de la section « Jeunes » du 2^e cycle a été repoussée au printemps 2014. B) Le contenu est prêt pour le Web.

Indicateur	Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014
Cible 2012-2016	100% des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014
Résultat 2013-2014 ²	Le volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 comporte 20 mesures, dont 8 sont sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique. Parmi les huit mesures qui concernent le ministère, sept ont permis le financement de projets de prévention et d'intervention visant à diminuer la vulnérabilité des adolescents à la délinquance et à l'exploitation sexuelle. Le ministère a octroyé, en 2012-2013, 3,04 millions de dollars pour la réalisation de 50 projets sur les 110 demandes qui lui ont été soumises sur ces sujets. En 2013-2014, les projets financés ont notamment permis l'ajout de travailleurs de proximité pour intervenir auprès des jeunes, l'élaboration d'outils de prévention et d'intervention et l'organisation d'activités de sensibilisation. Mentionnons que les bénéfices de ces projets s'observeront dans les années à venir. En 2013-2014, le ministère a accordé son soutien financier à 54 des 117 projets qui lui ont été proposés. Une somme totale de 3,26 millions a été consentie. La mesure portant sur le partage d'information sur la prévention de l'adoption de comportements délinquants en milieu scolaire a amené le ministère à participer à la Table provinciale de concertation sur la violence des jeunes et le milieu scolaire et à favoriser la diffusion et le partage d'information concernant cette préoccupation.
Commentaire	Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2014. Ainsi, la cible établie pour le 31 mars 2014 se trouve prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques».

2. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Mettre en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité et contre les gangs de rue».



Objectif 2.1.3 : Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique

Indicateur	Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers
Cible 2012-2016	3 outils
Résultat 2013-2014	5 outils diffusés
Commentaire	Le ministère a diffusé les cinq outils suivants : • Le rapport de l'Institut national de santé publique du Québec <i>Partenariat entre les services de police et les programmes d'échange de seringues : les enjeux de l'action intersectorielle</i>. • Le guide <i>Vers une meilleure cohérence des interventions en matière de santé et de sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection</i>. • La mise à jour du <i>Registre des programmes en prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité</i> utilisé par les services de police du Québec. • Une édition du <i>Bulletin Intersection</i> consacrée aux conséquences des nouvelles technologies sur le travail policier et la prévention de la criminalité. • L'outil de cartographie de la criminalité au Québec est en ligne et présente les données par région administrative de 1997 à 2012, permettant ainsi d'améliorer l'analyse régionale des problèmes de sécurité et de criminalité.



Objectif 2.1.4 : Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Indicateur	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ¹	Réalisation annuel de l'inventaire des programmes, des activités et des services Tenue de neuf rencontres interministérielles
Commentaire	L'inventaire a été acheminé à l'ensemble du réseau correctionnel, au Protecteur du citoyen et à la CQLC. Trois rencontres du comité de suivi MESS-MSP et trois rencontres du comité de suivi MELS-MSP ont eu lieu. Le MSP a assisté à trois rencontres du Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Indicateur	Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère
Cible 2012-2016	100% d'ici le 31 mars 2013
Résultat cumulatif	93 % des actions réalisées ou en voie de l'être au 31 mars 2013
Commentaire	En ce qui concerne le bilan global des trois années (2010-2013), 63 mesures sur 69 ont été réalisées, en partie ou en totalité, soit 91 %, ce qui représente un résultat fort intéressant. Les bilans seront déposés au Protecteur du citoyen au cours de l'année 2014.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté ».



Résultat visé selon le PAGD 2013-2014 : Continuer à effectuer un suivi des menaces à la sécurité de l'État

Indicateur	Nombre d'actions en cours
Cible 2013-2014	2 actions
Résultat 2013-2014	2 actions réalisées
Commentaire	Le Centre de gestion de l'information de sécurité a accompli les deux actions relatives au suivi des menaces à la sécurité de l'État, soit la collecte de l'information et la diffusion de rapports d'analyse à ce sujet à l'intention des autorités du ministère de même qu'à ses partenaires.

Axe d'intervention 2.2 : Réponses adéquates aux risques



Objectif 2.2.1 : Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines

Indicateurs	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ¹	Poursuite des initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique
Commentaire	Plus de 28 millions de dollars ont été octroyés dans le cadre des programmes destinés à protéger l'intégrité du régime fiscal et à lutter contre les économies souterraines.

Objectif 2.2.2 : Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace

Indicateurs	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
Résultat 2013-2014 ²	Stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberespace en cours d'élaboration
Commentaire	Les travaux d'élaboration de la stratégie ont été suspendus temporairement.



Objectif 2.2.3 : Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels

Indicateur	Date de mise en œuvre d'un système d'alerte au public
Cible 2012-2016	31 mars 2013
Résultat 2013-2014	En cours
Commentaire	Le plan de travail pour l'implantation du Système national d'alertes au public a été déposé le 29 janvier 2014 pour approbation et 30% des actions du plan ont été réalisées, soit 9 sur 30.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Poursuivre les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique».

2. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Mettre en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité et contre les gangs de rue».

Indicateur	Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation
Cible 2012-2016	100% du territoire d'ici le 31 mars 2016
Résultat 2013-2014 ^{1,2}	53%
Commentaire	L'installation des échelles limnimétriques est complétée pour 82 emplacements sur une possibilité de 155 prévus à ce jour, soit 53% du territoire à couvrir. Actuellement, le système Vigilance rend accessible sur le site Internet le suivi des débits et des niveaux de certains cours d'eau au Québec selon des seuils de surveillance et d'inondation représentant diverses amplitudes. Également, la plateforme Vigilance permet un meilleur partage d'information entre les partenaires municipaux membres du comité de rivières. La consolidation et le partage d'information représentent un moyen d'améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problématiques sur les cours d'eau concernés. Dix séances d'information et de formation pour l'utilisation du logiciel ont été tenues en 2013-2014 auprès de partenaires gouvernementaux et des directions régionales du ministère.



Objectif 2.2.4 : Développer des mesures de contrôle des armes à feu

Indicateurs	Nombre et nature des mesures développées
Résultat 2013-2014	Projet de loi n° 20 : Loi sur l'enregistrement des armes à feu présenté à l'Assemblée nationale le 19 février 2013 et mort au Feuilleton à la suite du déclenchement des élections
Commentaire	Ce projet de loi vise à déterminer les règles d'enregistrement des armes à feu sans restriction au Québec. Le ministère est en attente de la décision de la Cour suprême du Canada concernant le transfert des données québécoises relatives à l'enregistrement des armes à feu sans restriction qui sont consignées dans le Registre canadien des armes à feu.



Résultat visé selon le PAGD 2013-2014 : Déposer la Politique québécoise en sécurité civile et poursuivre les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3)

Indicateur	Date de dépôt du projet de politique auprès des autorités ministérielles
Cible	31 mars 2014
Résultat 2013-2014	Adoption de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 par le gouvernement le 11 décembre 2013
Commentaire	Le lancement officiel de la politique s'est tenu le 18 février 2014. Les travaux entourant la révision de la loi sont toujours en cours. L'amorce de nouvelles consultations sur le projet de loi est prévue pour le printemps 2014.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Poursuivre la mise en œuvre du système Vigilance en vue d'améliorer l'anticipation et l'alerte lors de sinistres naturels ».

2. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du ministère ».

Axe d'intervention 2.3 : Pratiques éthiques et transparentes

Objectif 2.3.1 : S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues

Indicateur	Nombre d'inspections : organisations policières
Cible 2012-2016	28 d'ici le 31 mars 2015
Résultat cumulatif ¹	15 inspections réalisées
Commentaire	Les organisations policières inspectées en 2013-2014 sont les suivantes : le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant, le Service de police de la Ville de Gatineau, le Service de police de Mirabel, le Service de police de la Ville de Granby, le Service de police de la Ville de Bromont, le Service de police de Roussillon et le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : palais de justice et édifices avec constables spéciaux
Cible 2012-2016	6 en 2015-2016
Résultat 2013-2014	Sans objet
Commentaire	Les contrôles dans les palais de justice et des édifices où travaillent des constables spéciaux débiteront en 2015-2016.

Indicateur	Nombre de contrôles effectués : milieu correctionnel
Cible 2012-2016	40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015
Résultat cumulatif	21 évaluations de conformité réalisées (15 en milieu fermé et 6 en milieu ouvert)
Commentaire	Les établissements de détention de Sorel, d'Amos, de Rimouski, de New Carlisle, de Chicoutimi, de Roberval et de Saint-Jérôme ont fait l'objet d'une évaluation de conformité. Par ailleurs, toutes les directions des services professionnels correctionnels de la Mauricie, de l'Estrie et de Sainte-Foy–Chaudière-Appalaches ont fait l'objet de deux évaluations de conformité.

Indicateur	Nombre d'inspections : centre d'appels 9-1-1 (CU 9-1-1) et autres centres secondaires d'appels d'urgence
Cible 2012-2016	100% certifiés d'ici le 31 décembre 2013
Résultat cumulatif 2013-2014 ¹	100% des CU 9-1-1 visités 86% des CU 9-1-1 inspectés 45% des CU 9-1-1 certifiés
Commentaire	L'Équipe du 9-1-1 a visité l'ensemble des CU 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence. Il s'agit d'une visite préparatoire au cours de laquelle les 22 articles du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (RLRQ, chapitre S-2.3, r. 2) sont expliqués aux responsables du CU 9-1-1. L'Équipe du 9-1-1 du ministère procède à l'inspection lorsque le CU 9-1-1 a réuni les pièces justificatives nécessaires en vue de l'obtention d'un certificat de conformité. Ainsi, 25 CU 9-1-1 sur un total de 29 ont été inspectés à ce jour. De ce nombre, 13 CU 9-1-1 ont satisfait aux dispositions de la Loi sur la sécurité civile et à celles du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence et ont obtenu leur certificat de conformité. Pour les autres, le processus de certification se poursuit.

Indicateur	Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la philosophie et à l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale
Cible 2012-2016	100% annuellement
Résultat 2013-2014	100%
Commentaire	Les deux dépliants concernant la philosophie et l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi que la philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale font partie des documents de formation remis aux nouveaux agents des services correctionnels et agents de probation lors de leur formation.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : «Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que de certains centres secondaires d'appels d'urgence».

Objectif 2.3.2 : Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes

Indicateurs	Date de mise en place du nouveau modèle
Cible 2012-2016	Le premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2013-2014 ¹	Projet de loi n°12 : Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes adopté par l'Assemblée nationale le 9 mai 2013 et sanctionné le 15 mai 2013
Commentaire	Quatre règlements découlant de la Loi devront être préparés. Ils porteront respectivement sur : • la procédure de sélection et la formation des membres du BEI; • le déroulement des enquêtes et les modalités applicables à la fourniture de services de soutien des corps de police; • le remboursement des frais que peut accorder le coroner en chef si une enquête publique est tenue; • la discipline interne des membres du BEI. Par ailleurs, des démarches en vue de recruter le directeur du BEI ont débuté et des travaux en collaboration avec l'ENPQ ont lieu depuis l'été 2013 afin d'établir les modalités de sélection des enquêteurs et un plan de formation spécifique. Des démarches administratives en vue de l'aménagement des locaux du BEI sont également en cours.

ENJEU 3 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

Axe d'intervention 3.1 : Gestion efficace

Objectif 3.1.1 : Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion

Indicateur	Indice global de performance organisationnelle
Résultat 2013-2014	26 projets d'amélioration en cours et 2 terminés. Ces projets visent principalement l'amélioration des processus, notamment par la méthode Lean, la gestion de la performance (tableaux de bord) et la gestion du savoir. Embauche d'une responsable de la fonction d'évaluation de programme en décembre 2013.
Commentaire	Le premier diagnostic QUALLmètre a été réalisé au printemps 2012. Les résultats ont été déposés au Comité directeur sur la performance organisationnelle en novembre 2012. Le plan d'amélioration qui en découle a été approuvé par les autorités du ministère en avril 2013. Le diagnostic de 2012 a établi le point de départ à partir duquel sera mesurée l'évolution de l'indice globale de performance organisationnelle d'ici 2016. L'embauche de cette ressource s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue entreprise par le ministère en 2011-2012 ainsi que dans l'esprit de la nouvelle directive du Conseil du trésor relativement à l'évaluation de programme. Parmi les chantiers sur lesquels le ministère a travaillé, cette année, en matière d'évaluation, se trouvent des éléments de gouvernance, des activités de soutien aux responsables des interventions, des activités de communication visant à développer la culture d'évaluation et les capacités en cette matière ainsi que la réalisation de travaux d'évaluation.

Indicateur	État d'avancement des projets informatiques en matière d'information correctionnelle
Cible 2012-2016	Livraison le 31 mars 2015
Résultat 2013-2014 ¹	En cours
Commentaire	En août 2013, le dirigeant principal de l'information (DPI) a été informé de la remise en question de la poursuite du projet Sentinelle selon les paramètres définis au précédent dossier d'affaires. En décembre 2013, le sous-ministre approuvait les recommandations concernant la nouvelle orientation donnée au projet Sentinelle. Cette nouvelle approche de réalisation vise la modernisation du système DACOR en favorisant une récupération maximale des travaux effectués dans le cadre du projet SIJ. Depuis, plusieurs échanges ont eu lieu avec les représentants du DPI afin de démarrer le projet Sentinelle aux meilleurs coûts et dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, une importante mise à jour du dossier d'affaires a été entreprise et, à cet effet, un état de situation complet a été présenté au comité directeur du projet Sentinelle le 26 mars 2014.

1. Résultat applicable au PAGD 2013-2014 : « Développer des systèmes informatiques en soutien à la mission du ministère ».

Objectif 3.1.2 : Assurer une relève de gestion

Indicateur	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs
Cible 2012-2016	D'ici le 31 mars 2016
Résultat 2013-2014	Implantation d'un programme de relève de gestion au sein d'une direction générale et déploiement en cours dans une deuxième. Parmi les activités réalisées : poursuite de la formation et accompagnement individualisé des gestionnaires; évaluation en continu du programme.
Commentaire	L'évaluation du programme de relève confirme la pertinence des activités réalisées et suggère des améliorations quant à la personnalisation des plans individuels de perfectionnement. Par ailleurs, sur la base des plus récentes prévisions de mouvements, il a été décidé de revoir l'approche et de proposer un programme axé sur deux objectifs : l'accompagnement de groupes ciblés pour répondre à des besoins spécifiques à court terme et la mise en place d'un mécanisme de détection des talents et de soutien au perfectionnement, intégré à la gestion du rendement.

Indicateur	Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidature est d'au moins trois
Cible 2012-2016	100%
Résultat 2013-2014	S. O.
Commentaire	Indicateur en révision

Axe d'intervention 3.2 : Environnement de travail

Objectif 3.2.1 : Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail

Indicateur	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel
Cible 2012-2016	Hausse de 2 % d'ici 2016
Résultat 2013-2014	Résultat au sondage sur le climat organisationnel réalisé en novembre et décembre 2013 : 73 %, en hausse de 2 % par rapport à 2011. Réalisation de 70 activités pour améliorer le climat de travail et la reconnaissance, notamment : • l'accompagnement de gestionnaires pour donner une suite aux résultats du sondage réalisé en 2011; • la consolidation d'équipes; • la réalisation de diagnostics organisationnels et la mise en œuvre des plans d'action qui en découlent; • la sensibilisation ou la formation à la prévention des situations de conflit ou de harcèlement au travail; • la formation à la gestion du rendement; • la formation à la réintégration au travail et l'accompagnement de gestionnaires en cette matière.
Commentaire	La cible fixée dans le plan stratégique est atteinte.

Indicateur	Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail
Cible 2012-2016	Hausse de 3 % d'ici 2016
Résultat 2013-2014	Résultat au sondage sur le climat organisationnel réalisé en novembre et décembre 2013 : 72 %, en hausse de 3 % par rapport à 2011. Réalisation des activités suivantes pour soutenir la reconnaissance au travail : • activités de reconnaissance ministérielles; • Prix Distinction MSP; • publication des « bons coups » dans l'intranet; • promotion de l'importance de valoriser les contributions individuelles ou collectives dans le cadre de la formation sur la gestion du rendement.
Commentaire	La cible fixée dans le plan stratégique est atteinte. Les réalisations issues d'initiatives des unités administratives ne sont pas recensées systématiquement.

2.3 Les résultats au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement du ministère à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le MSP travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.3.1 L'accessibilité aux services et au personnel

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Web 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique des services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. En dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Le Centre de renseignements généraux et de plaintes a répondu à tous les appels téléphoniques, soit 6 544 appels, dans un délai de moins de 30 secondes. Le site Web du ministère de la Sécurité publique a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour sont régulièrement effectuées en fonction des besoins de l'organisation. Finalement, dix-huit des vingt mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013-2014 ont été mises en place pour adapter les services aux besoins de cette clientèle.

2.3.2 L'accueil et le comportement du personnel

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de mesurer l'atteinte des engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel. Toutefois, l'examen des plaintes adressées au responsable des relations avec les citoyens reçues en 2013-2014 révèle qu'une seule concernait la conduite du personnel du ministère¹.

2.3.3 Le traitement des demandes

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demandes au Centre de renseignements généraux et de plaintes

En 2013-2014, le Centre de renseignements généraux et de plaintes a été joint par téléphone à 6 544² reprises, soit une baisse de 15% par rapport à l'année 2012-2013. Par ailleurs, le ministère ne possède pas de système d'information lui permettant de rendre compte du traitement accordé à ces demandes dans les délais prévus à la Déclaration de services aux citoyens.

Demandes formulées par l'entremise du site Web du ministère

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée Infocom^B accessible sur le site du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. L'unité administrative responsable le reçoit également afin de donner suite aux demandes de renseignements adressées par courrier électronique. Pour l'année 2013-2014, la Direction des communications a traité 1 704 courriels.

1. Cet examen exclut les plaintes provenant de personnes incarcérées et les plaintes relevant du Commissaire à la déontologie policière.

2. Ce nombre exclut les messages laissés dans la boîte vocale du Centre de renseignements généraux et de plaintes en dehors des heures habituelles de travail.

Réclamations d'aide financière lors de sinistres

Lorsqu'une réclamation d'aide financière est adressée directement à la Direction du rétablissement à la suite d'un sinistre, un accusé de réception est transmis dans un délai de trois jours ouvrables. Pour l'année 2013-2014, 1 030 accusés de réception ont été transmis aux sinistrés et, dans 100 % des cas, le délai de trois jours ouvrables a été respecté. Plus de 3 065 réclamations ont été enregistrées et, à la suite de la réception de celles-ci, les premiers contacts ont été pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables. Pour les 3 032 dossiers créés dans le nouveau système de traitement des réclamations TRAFIQ, le délai a été respecté dans 99 % des cas, alors que, pour les 33 dossiers créés dans l'ancien système SAFIR, le délai a été respecté dans 92 % des cas.

En ce qui concerne les demandes téléphoniques, elles sont transmises aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour rappeler; un rapport téléphonique est versé au dossier. La Direction du rétablissement a reçu 23 164 appels à son bureau central et 1 720 appels à son bureau temporaire de Lac-Mégantic.

2.3.4 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents publics

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 5.2 à l'intérieur de la revue de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

2.3.5 Les engagements relatifs aux plaintes

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte, l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à propos des programmes et des services offerts par le ministère et son personnel. Nos engagements s'appliquent également aux demandes d'un citoyen qui désire signaler un incident, une situation, une lacune ou un autre élément relatif à la mission du ministère. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

Indicateur	Résultat 2013-2014	Résultat 2012-2013
Pourcentage des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables	83 %	81 %
Pourcentage des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables	87 %	96 %

Plaintes du public

Au cours de l'année 2013-2014, le ministère a reçu 120 plaintes ou demandes de citoyens, dont 79 ont été jugées recevables et ont été traitées par le responsable des relations avec les citoyens. De ce nombre, trois étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2014. Une réponse a été fournie dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins dans 87 % des cas. L'écart avec l'année précédente s'explique principalement par la complexité des dossiers soumis au ministère. Les dossiers plus complexes demandent une analyse plus approfondie, ce qui a des incidences sur le délai de réponse.

En ce qui concerne l'atteinte de l'engagement relatif à la transmission d'un accusé de réception, celui-ci a été transmis à l'intérieur d'un délai de trois jours ouvrables dans 83 % des cas. Ce pourcentage augmente à 87 % pour les plaintes et les demandes acheminées directement à l'unité administrative responsable des plaintes.

Les plaintes qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme sont acheminées à celui-ci. Il en va de même pour les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions avec le public, qui relèvent de la compétence exclusive du Commissaire à la déontologie policière.

2.3.6 Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
 - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;
 - élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées.
- Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

Évaluation des personnes confiées à la DGSC

En détention

- 87 % des évaluations sommaires pour la clientèle purgeant une peine de moins de 6 mois ont été produites.
- 92 % des évaluations pour la clientèle purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

En communauté

- 57 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois.
- 82 % des évaluations pour la clientèle purgeant une peine de 6 mois et plus ont été produites.

Plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention correctionnel est élaboré de façon systématique et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques liées à la délinquance. Les personnes prévenues incarcérées pour une période de plus de 21 jours et les personnes condamnées qui sont confiées à la Direction générale des services correctionnels bénéficient d'un plan d'intervention correctionnel.

Programmes de réinsertion sociale

Les établissements de détention offrent des programmes de soutien à la réinsertion sociale. L'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes est décrit à l'objectif 2.1.4.

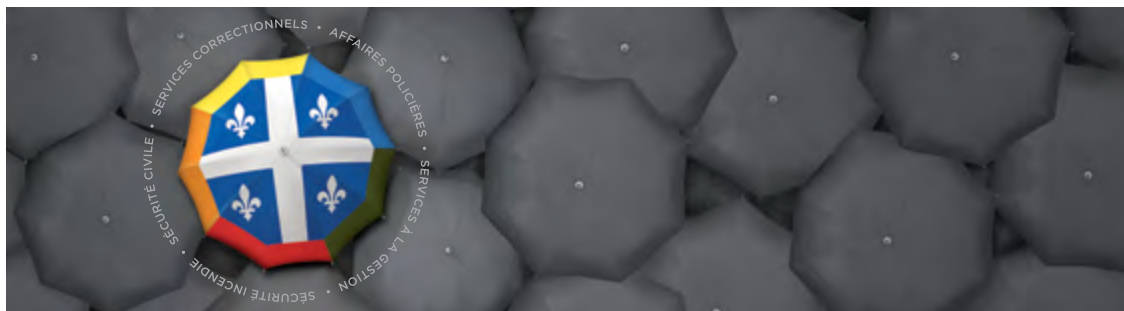
2.3.7 La communication des renseignements aux victimes d'actes criminels

En ce qui concerne la communication des renseignements aux victimes d'actes criminels, le dépliant *Vous avez été victime d'un acte criminel? Vous avez des droits!* ainsi que le formulaire *Représentations écrites et demande d'obtention de renseignements* se trouvent^c sur le site Web du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information complémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables. En dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Tableau 1 : Information aux victimes d'actes criminels

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	648	616	505	589
Communications téléphoniques relatives aux victimes	624	793	742	472

PARTIE 3



Intervention gouvernementale à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic

3.1 Introduction

Le sinistre de Lac-Mégantic a été l'occasion d'une forte mobilisation de plusieurs partenaires de la sécurité civile et de la sécurité incendie offrant différents types de collaboration. Ainsi, 12 des 16 missions du Plan national de la sécurité civile ont été activées, nécessitant la participation de plusieurs ministères et organismes (MO) du gouvernement du Québec. Du 15 juillet au 9 août 2013, le Bureau d'aide et d'information (BAI) a permis de rendre accessibles à la population les services gouvernementaux en un même endroit et d'offrir des conseils aux citoyens et entreprises. Jusqu'à 20 MO et autres partenaires y étaient présents. La mise en place du Bureau d'expertise et de coordination (BEC), le 5 août 2013, vise à favoriser la reprise économique de la ville, permet de coordonner la décontamination de la zone restreinte, divers travaux de rétablissement et conseille la Ville en vue de son rétablissement et de son réaménagement. Initialement sous la coordination du MSP, le BEC poursuit ses activités sous la coordination du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) depuis le 3 mars 2014. La Ville a aussi reçu d'autres types de soutien, dont l'aide d'urgence et de rétablissement de la Croix-Rouge, l'entraide provenant de près de 110 services de sécurité incendie du Québec et de l'État du Maine et l'entraide municipale, entre autres, des villes de Québec, de Sherbrooke et de Victoriaville.

3.2 Principales contributions des différents acteurs lors de l'intervention dans la ville de Lac-Mégantic

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :

- Mettre en œuvre des stratégies d'intervention d'urgence afin de minimiser les conséquences sur l'environnement et la faune, la qualité de l'eau potable et la gestion des eaux usées.
- Analyser et évaluer la qualité de l'environnement par le déploiement du laboratoire mobile TAGA, la caractérisation des terrains affectés par le déversement dans la ville de Lac-Mégantic et la caractérisation notamment de l'eau et des sédiments de la rivière Chaudière et du lac Mégantic.
- Évaluer, faire réaliser et superviser la mise en place des mesures d'urgence de protection de l'environnement par l'installation des estacades, de matériel absorbant, de pompage et de traitement des eaux huileuses ainsi que les travaux de décontamination dans la ville de Lac-Mégantic et les travaux de nettoyage du lit de la rivière effectués par des équipes spécialisées.
- Faire élaborer par un comité d'experts et mettre en œuvre un plan de gestion de la contamination résiduelle de la rivière Chaudière. Pour 2014, la réalisation de ce plan impliquera notamment de mettre à jour le portrait de la contamination résiduelle dans les sédiments de la rivière Chaudière et du lac Mégantic à la suite de la crue printanière, d'évaluer les conséquences et les risques de cette contamination résiduelle sur l'écosystème, d'élaborer et de réaliser un plan d'intervention pour les zones où les sédiments sont les plus fortement contaminés ainsi que de réaliser un suivi de la qualité de l'eau, des communautés de poissons et des macroinvertébrés benthiques.
- Rendre une ordonnance pour sommer la Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie, Montreal, Maine & Atlantic Railway Ltd, Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique, Western Petroleum Company, World Fuel Services Corporation et World Fuel Services Inc., en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, d'assurer la poursuite des travaux de décontamination.
- Participer aux travaux du BAI et du BEC dans les dossiers liés à la décontamination, au suivi environnemental et au nettoyage du site.
- Réaliser des appels d'offres concernant notamment la décontamination, le traitement des sols et le traitement des eaux de surface dans la zone affectée, la gestion du site, le transport et l'excavation des sols ainsi qu'un autre pour un gestionnaire de site.
- Collaborer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le suivi des travaux pour assurer un environnement de qualité afin de réduire les risques et les nuisances pour la population à proximité du site.
- Soutenir la Ville en organisant et en participant activement aux diverses activités de communication et de sensibilisation associées à l'état de l'environnement du site (soirée d'information pour les citoyens, point de presse hebdomadaire, visites du site pour les médias et la population, etc.)
- Diffuser rapidement toute l'information à caractère environnemental, crédible et validée, en créant un site spécifique à l'événement à même son site Internet.
- Traiter avec célérité les plaintes ou les situations problématiques portées à son attention afin de protéger la santé de la population et l'environnement.
- Offrir son soutien technique et scientifique pour le volet environnemental associé aux travaux connexes requis pour la reconstruction du centre-ville, tant à la Ville qu'à ses partenaires gouvernementaux.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- Soutenir la municipalité en préparant un plan d'aménagement temporaire, un plan particulier d'urbanisme ainsi qu'en demandant l'adoption de la Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic qui prévoit notamment le report des élections de deux ans pour la Ville de Lac-Mégantic et la MRC du Granit.
- Offrir son soutien technique pour la reconstruction des archives et le rôle d'évaluation des municipalités locales. Participer aux travaux du BAI et du BEC.
- Octroyer une aide financière de 5 millions de dollars pour la construction d'un nouveau pont à Lac-Mégantic.
- Mettre en place un sous-ministériat à la coordination des projets spéciaux chargé de prendre la relève du MSP dans la coordination des interventions gouvernementales et la reddition de comptes aux autorités. Ce sous-ministériat est également responsable de représenter le gouvernement auprès de la Ville de Lac-Mégantic et de la soutenir dans son projet de reconstruction et de relance.

Ministère de la Sécurité publique :

- Mettre en place et administrer le programme spécifique d'aide financière.
- Coordonner la réponse gouvernementale par l'intermédiaire des organisations régionales de la sécurité civile des régions de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches de même que de l'OSCQ. Coordonner le comité sur le rétablissement ainsi que celui sur la réintégration. Procéder à l'établissement et au renouvellement de l'état d'urgence local de la Ville de Lac-Mégantic entre le 11 juillet et le 26 septembre 2013. Mettre en place et assurer le fonctionnement du BAI et du BEC. Effectuer le suivi du plan d'action gouvernemental sur le rétablissement.
- **Bureau du coroner :** Procéder à l'investigation des décès, c'est-à-dire identifier les victimes du sinistre et rédiger, pour chacune d'elles, un rapport présentant les causes probables et les circonstances de son décès et contenant, s'il y a lieu, des recommandations visant à éviter des décès semblables. Parallèlement, le coroner assure un important volet de soutien aux proches des personnes décédées. Il maintient avec eux un lien de communication et d'information tout au long du processus d'investigation.
- **Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale :** Réaliser les expertises nécessaires sur les dépouilles afin d'identifier les victimes et pratiquer les autopsies demandées par le coroner. Considérant l'état des lieux du sinistre et de la complexité de la tâche de récupération des corps, près de 94 personnes oeuvrant au LSJML ont contribué à cette opération et ont ainsi permis l'identification, par le coroner, de 40 des 47 personnes disparues. Il est à noter que la Ville de New York a apporté un appui dans le processus d'identification des dépouilles.
- **Sûreté du Québec :** Assurer la gestion de la tragédie survenue à Lac-Mégantic dans le cadre de sa mission dans le Plan national de sécurité civile « évacuation massive-réintégration et sécurité » en concertation avec ses partenaires. Déployer le Plan de réponse en cas de catastrophe majeure afin de répondre de façon appropriée selon une mécanique structurée de gestion du périmètre, de déploiement logistique, d'accréditation, de communication et d'enquête criminelle. Après plus de huit mois d'enquête intensive et grâce au travail des enquêteurs de la Sûreté, des accusations criminelles ont été déposées.

Autorité des marchés financiers :

- Prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers. Mettre à la disposition des citoyens et des entrepreneurs sinistrés une personne-ressource sur place, en plus d'une ligne téléphonique spécialement dédiée, visant notamment à faciliter leurs démarches concernant l'aide financière disponible et leurs couvertures d'assurance.

Centre des services partagés du Québec :

- Assurer la disponibilité des services informatiques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement des sites de coordination et maintenir un lien avec Bell Canada au sujet du rétablissement du réseau de fibres optiques. Prêter du matériel de bureautique au BAI.

Commission de la santé et de la sécurité du travail :

- Veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs dans la zone sinistrée. Participer aux enquêtes afin de déterminer s'il y a lieu de mettre en place des indemnités aux travailleurs victimes d'actes criminels. Informer et soutenir les sinistrés sur des sujets liés à son expertise.

Hydro-Québec :

- Sécuriser l'alimentation électrique des zones limitrophes.
- Réaliser les travaux pour le rétablissement du service électrique ou pour la construction des nouvelles alimentations électriques dans les secteurs affectés par une interruption de service.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- Effectuer un inventaire des entreprises agricoles sinistrées. Mettre en place des mesures pour l'évaluation du risque alimentaire, l'inspection des aliments et la disponibilité alimentaire (inventaire des entreprises de transformation de la région, vérifications de conformité par des équipes d'inspecteurs dépêchées, échantillonnage de lait et de foin, etc.). Produire des guides d'information visant à informer la population. Participer aux travaux du BAI.
- S'assurer que l'approvisionnement en eau potable est maintenu par le déploiement de quatre citernes d'eau potable et par des mesures visant à hausser l'offre en eau embouteillée auprès des détaillants de la vallée de la Chaudière.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- Prêter des locaux dans quatre établissements scolaires et du matériel pour la mise en place du centre d'hébergement, du BAI et l'accueil des divers MO déployés sur le terrain.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- Participer aux travaux du BAI en offrant son soutien et son expertise à la population pour effectuer des demandes de prestation ou trouver un nouvel emploi.
- Accompagner les entreprises touchées dans la reprise de leurs activités économiques sur le plan de la gestion de leur main-d'œuvre.
- Simplifier les démarches des personnes auprès du Directeur de l'état civil (DEC).

Ministère de la Culture et des Communications :

- Soutenir la Ville de Lac-Mégantic dans l'évaluation des pertes encourues au patrimoine bâti et architectural.
- Accompagner les différents intervenants et la Ville dans le rétablissement du service de bibliothèque publique.

- **Services Québec :**

- Coordonner les communications gouvernementales et l'information destinée à la population sur le site Urgence Québec. Prendre en charge toutes les demandes médias et coordonner les points de presse. Mettre en place un plan de communication. Produire divers documents d'information pour les populations touchées par le sinistre en collaboration avec les partenaires.
- Accueillir et diriger les clients du BAI au kiosque du ministère ou de l'organisme approprié pour combler leurs besoins et répondre à leurs questions et participer aux travaux du BEC.

- **Ministère de la Famille :**

- Effectuer un recensement des différents services de garde dans la municipalité.
- Mettre en place un service de répit pour le gardiennage des enfants n'ayant pas de centre de la petite enfance attiré.
- Autoriser et coordonner la relocalisation des enfants n'ayant plus accès aux services de garde du périmètre évacué dans le centre de la petite enfance de la région.

- **Ministère de la Justice :**

- Rédiger un projet de loi facilitant le remplacement et la reconstruction des greffes des notaires détruits à Lac-Mégantic : La Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic (RLRQ, chapitre R-21.1) est entrée en vigueur le 6 décembre 2013. Il est estimé qu'environ 98 000 actes ont été détruits – contrats de mariage, testaments, inventaires, actes d'hypothèque et autres. La loi vise notamment à simplifier le remplacement des actes originaux et encadre le rôle des notaires touchés par le sinistre.
- Coordonner les nombreux aspects juridiques découlant de la tragédie, notamment : rédiger et défendre la validité des ordonnances environnementales visant le nettoyage et la décontamination du centre-ville de Lac-Mégantic et de la rivière Chaudière; négocier et rédiger différents contrats, appels d'offres et ententes relatifs à la décontamination et à la reconstruction du centre-ville; gérer l'ensemble des enjeux liés à la situation financière de la Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie (MMA) dont la vente des actifs de celle-ci tant au Canada qu'aux États-Unis, représenter le gouvernement du Québec dans le dossier d'insolvabilité de la MMA devant la Cour supérieure et participer, à titre de membre observateur, aux travaux du comité officiel des créanciers dans les procédures en insolvabilité américaines.
- Assurer la continuité des services judiciaires. Depuis les événements tragiques survenus à Lac-Mégantic, le palais de justice est inaccessible au public. Dès le lendemain de cette catastrophe, les services judiciaires ont coordonné leurs actions afin d'assurer la continuité des services et de soutenir les professionnels du droit touchés par la crise. Ainsi, le ministère de la Justice a mis en place, en juillet 2013, une mesure permettant aux avocats et notaires sinistrés de reconstituer leurs dossiers à partir des documents pertinents déposés dans un greffe. De plus, un projet immobilier, débuté le 1^{er} mars 2014, vise à rendre les installations du centre sportif conformes aux normes et aux besoins des activités judiciaires.

Ministère de la Santé et des Services sociaux :

Volet psychosocial

Offrir des services psychosociaux en continu aux sinistrés et assurer une présence d'intervenants psychosociaux au BAI, aux bureaux d'aide financière, aux cérémonies commémoratives et lors de la réintégration. Voir à la convergence de ressources psychosociales d'autres régions afin de pouvoir répondre aux importants besoins psychosociaux. Produire trois outils psychosociaux pour la population.

Volet santé publique

Faire le suivi des résultats d'analyse de la contamination de l'eau, de l'air et du sol tant pour le lac Mégantic que pour la rivière Chaudière. Transmettre des messages de santé publique à la population. Voir à la mise en place de mesures de prévention et de protection relativement au risque de contamination des travailleurs. Recourir à l'expertise toxicologique de l'INSPQ. Participer au comité de concertation sur la santé de la population sous la responsabilité de la Ville de Lac-Mégantic.

Volet préhospitalier d'urgence

Assurer une couverture des services préhospitaliers d'urgence où la caserne s'est retrouvée dans la zone sinistrée.

Volet santé de première ligne

Soutenir la relocalisation du groupe de médecine de famille (GMF).

Autres

Voir à la présence du réseau de la santé et des services sociaux et de la RAMQ au bureau d'aide et d'information (BAI). Participer au comité consultatif de la Croix-Rouge portant sur la gestion des dons.

Ministère des Finances et de l'Économie :

- Recenser les répercussions auprès des entreprises sinistrées (Lac-Mégantic, Chaudière-Appalaches et Montérégie), analyser les enjeux économiques et les interventions à préconiser avec ses partenaires.
- Accompagner les entreprises touchées pour la reprise de leurs activités économiques. Organiser des rencontres avec les commerçants et les propriétaires de bâtiments dans la zone restreinte sur différents dossiers liés au rétablissement.
- Collaborer au développement de plusieurs mesures d'aide financière pour les entreprises sinistrées. Gérer la mesure liée au financement temporaire des entreprises avec la collaboration d'Investissement Québec. Constituer le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic de 10 millions de dollars pour accueillir des projets économiques proposés par la Table d'aide à l'économie pour la région de Lac-Mégantic.
- Participer aux négociations avec le gouvernement fédéral pour l'obtention d'une aide financière et aux travaux du BAI et du BEC.

Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur :

- Gérer les messages de condoléances et de solidarité venant de l'étranger de même que l'offre de jumelage entre Lac-Mégantic et Viareggio en Toscane (Italie).
- Prêter assistance à la communauté méganticoise pour l'organisation de la messe commémorative qui s'est tenue le 27 juillet 2013 à l'église Sainte-Agnès de Lac-Mégantic.
- Organiser la cérémonie de présentation du projet de plaque commémorative du gouvernement du Québec et de remise de médailles aux premiers intervenants de la tragédie de Lac-Mégantic le dimanche 8 décembre 2013.

Ministère des Ressources naturelles :

- Surveiller les conséquences du déversement d'hydrocarbures sur la qualité de l'eau et la faune environnante en soutien au ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs.

Ministère des Transports :

- Assurer le contrôle de la circulation (fermeture de routes, voies de contournement temporaires, etc.).
- Participer aux travaux de construction du nouveau pont (préparation de plans et devis) et du lien ferroviaire avec le parc industriel (préparation de scénarios, appel d'offres et analyse de la conformité des soumissionnaires sur la remise en état du lien ferroviaire, surveillance des travaux, inspection de conformité et inspection de sécurité de l'antenne du parc industriel).
- Coordonner les démarches en vue de la rétrocession de la route 161 à la Ville de Lac-Mégantic.
- Superviser l'évaluation immobilière des propriétés contaminées pour la production d'un rapport établissant leur valeur marchande.
- Collaborer avec le MJQ dans le processus de vente aux enchères des actifs de la MMA.
- Commander une évaluation sommaire des coûts d'une voie de contournement permanente, selon trois scénarios.
- Demander de procéder à l'automne 2013 à l'examen visuel (voies, ponts, passages à niveau) du réseau québécois de MMA ainsi qu'à une évaluation des coûts de réhabilitation.
- Participer aux travaux du BEC dans les dossiers liés au transport ferroviaire et soutenir la municipalité pour la construction du nouveau pont (géotechnique et génie civil) et toute question liée au transport ferroviaire.
- Participer, à titre d'observateur, à l'enquête du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST).

Ministère du Conseil exécutif :

- Assurer un lien constant avec les autorités politiques. Participer aux travaux et au suivi du plan d'action gouvernemental de rétablissement.

Régie de l'assurance maladie du Québec :

- Faciliter le remplacement et le renouvellement des cartes d'assurance-maladie des sinistrés de la ville de Lac-Mégantic en plus de les informer sur les différents programmes offerts.

Régie des rentes du Québec :

- Participer aux travaux du BAI en soutenant, par son expertise, la population dans le traitement des demandes concernant le changement de garde, le changement de situation conjugale, l'inscription ou un changement au dépôt direct et le changement d'adresse et prise en charge, sur place, de prestations de survivants selon la situation des citoyens.

Régie du logement :

- Informer les sinistrés propriétaires et locataires quant à leurs droits et obligations relatifs aux baux ainsi qu'à leurs recours juridiques potentiels.

Revenu Québec :

- Participer aux travaux du BAI en offrant son soutien et en mettant son expertise au service de la population dans le traitement de demandes spécifiques pour les particuliers et pour les entreprises (indemnité de 1 000 \$ prévue au programme d'aide financière pour les familles évacuées, mesures d'assouplissement en regard de leurs obligations fiscales, crédit d'impôt pour solidarité, etc.).

Société d'habitation du Québec :

- Participer aux comités de réintégration et d'hébergement. Identifier et proposer des offres d'hébergement dans la région pour accueillir à la fois les sinistrés ainsi que les intervenants.
- Participer aux travaux du BAI et remettre des guides d'informations sur les programmes de la SHQ en matière d'habitation.
- Support aux sinistrés de l'immeuble du « Granit », logement social OSBL pour personnes âgées qui ont dû être relocalisés, immeuble se situant en « zone rouge ».
- Engagement de la SHQ, pour un montant de près de 735 000 \$ via son programme AccèsLogis Québec dans le projet « HOME », soit la construction de 12 logements volet 1 pour des personnes sinistrées.

Société de l'assurance automobile du Québec :

- Remplacer gratuitement les certificats d'immatriculation des véhicules et les permis de conduire des sinistrés de Lac-Mégantic.

Société immobilière du Québec :

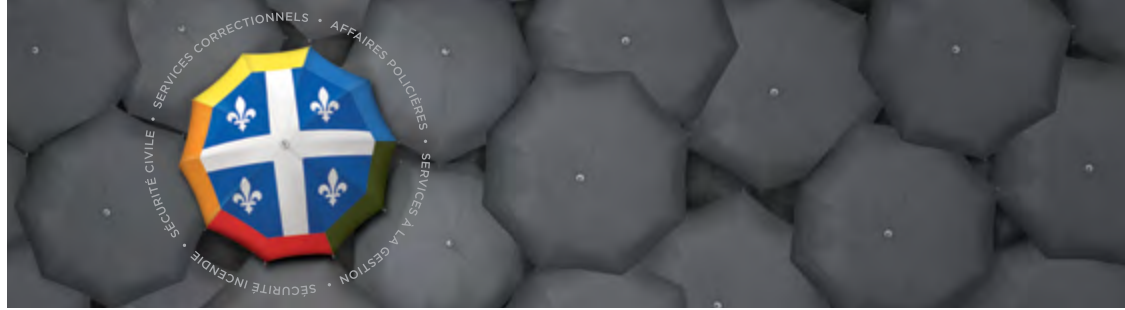
- Participer à l'évaluation et à la planification des besoins et des enjeux sur le transfert des activités de services gouvernementaux rendus à la population dans la municipalité.

Le tableau suivant présente les coûts encourus et prévus nets du montant estimatif de 145 962,2 k\$ recouvrable auprès du gouvernement fédéral, en date du 31 mars 2014.

Tableau 2 : Dépenses au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	97 486,2
Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire	90 137,1
Ministère de la Sécurité publique	
Programme d'aide financière et coût d'exploitation additionnel	56 968,7
Sûreté du Québec	2 787,3
Sous-total	59 756,0
Ministère des Finances et de l'Économie	10 373,8
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2 393,3
Ministère de la Justice	1 019,0
Ministère des Transports	407,4
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	353,7
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	236,2
Autres ministères et organismes	1 188,1
Total de l'intervention gouvernementale	263 350,8

PARTIE 4



L'utilisation des ressources

4.1 Les ressources financières, humaines et informationnelles

4.1.1 Les ressources financières

Les dépenses totales pour 2013-2014 se sont élevées à 1 590,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 31,8 millions par rapport à 2012-2013 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

La variation des dépenses de 17,3 millions du ministère s'explique principalement par l'aide financière versée en raison de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic, par les augmentations salariales prévues dans les contrats de travail ainsi que par l'ajout d'effectif.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 14,6 millions résulte principalement des augmentations salariales prévues dans les contrats de travail.

Tableau 3 : Budget et dépenses réelles

Programmes	2013-2014		2012-2013
	Budget de dépenses	Dépenses réelles	Dépenses réelles
(en milliers de dollars)			
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	64 941,8 ¹	64 930,7³	60 539,4 ³
Services correctionnels	309 488,7 ¹	309 485,5⁴	296 965,1 ⁴
Expertises judiciaires	9 350,0 ¹	9 346,2⁴	8 242,1 ⁴
Affaires policières et sécurité-protection	53 479,5 ¹	53 422,4⁴	76 857,9 ⁴
Sécurité civile et sécurité incendie	66 087,3 ¹	66 073,5⁴	47 435,6 ⁴
Éléments de gestion centrale	134 202,7 ^{1,2}	133 279,2^{3,4}	129 190,3 ^{3,4}
Sous-total – Ministère	637 550,0	636 537,5	619 230,4
2. Sûreté du Québec	955 719,5 ⁵	954 295,5⁵	939 726,1 ⁵
Total des programmes	1 593 269,5	1 590 833,0	1 558 956,5

Tableau 4 : Répartition des dépenses réelles en 2013-2014 par grandes catégories budgétaires

	Ministère	SQ ⁶	FSP ⁷	Total	
(en millions de dollars)					(%)
Rémunération	336,4	270,6	456,9	1 063,9	66,9
Fonctionnement	186,5	111,7	115,1	413,3	26,0
Transfert	113,6	0,0	0,0	113,6	7,1
Total	636,5	382,3	572,0	1 590,8	100,0

1. Comprend le recours au Fonds de suppléance, son remboursement et les modifications budgétaires de 2012-2013.

2. Exclut les budgets d'investissement.

3. Pour être conforme aux comptes publics, cette somme inclut les dépenses payées centralement pour les organismes.

4. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée.

5. Les données incluent les affectations au FSP et excluent les dépenses de l'ordre de 5,3 millions de dollars liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

6. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

7. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 286,9 millions de dollars, par divers revenus totalisant 9,7 millions de dollars et par des crédits budgétaires de 275,4 millions de dollars.

Tableau 5 : Répartition des dépenses réelles en 2013-2014 par secteurs d'activité

Le tableau suivant répartit les dépenses par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01.06 «Éléments de gestion centrale» et une portion de celles du programme 01.01 «Direction et services de soutien à la gestion» sont réparties par direction générale. On remarquera toutefois qu'une partie de (B) et de (C) est attribuable aux organismes.

PR-EL	Directions générales	Secteurs d'activité avant répartition	Éléments de gestion centrale	Direction et services de soutien à la gestion	Secteurs d'activité après répartition	(A+B+C) TOTAL (A+B+C)
		(A)	(B)	(C)	(A+B+C)	
(k\$)					(k\$)	(%)
01	Sécurité, prévention et gestion interne					
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	64 930,7	8 406,9	-26 814,6	46 523,0	2,9
01.02	Services correctionnels	309 485,5	106 568,0	21 282,3	437 335,8	27,5
01.03	Expertises judiciaires	9 346,2	4 914,5	763,2	15 023,9	0,9
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	53 422,4	5 415,6	2 065,5	60 903,5	3,8
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	66 073,5	5 030,5	1 305,7	72 409,7	4,6
01.06	Éléments de gestion centrale	133 279,2	-133 279,2	S. O.	0,0	S. O.
	Sous-Total – Ministère	636 537,5	-2 943,7	-1 397,9	632 195,9	39,7
	Portion payée centralement attribuée aux organismes	S. O.	2 943,7	1 397,9	4 341,6	0,3
02	Sûreté du Québec	954 295,5	S. O.	S. O.	954 295,5	60,0
	Total des dépenses	1 590 833,0	0,0	0,0	1 590 833,0	100,0

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 71,5 millions de dollars, en 2013-2014, prévoyant 29,3 millions¹, pour la Sûreté du Québec, 21,3 millions¹, pour le FSP et 20,9 millions pour le MSP.

Les investissements réels en 2013-2014 totalisaient 38,5 millions de dollars, soit 16,3 millions pour la Sûreté du Québec, 15,3 millions pour le FSP et 6,9 millions pour le MSP.

Tableau 6 : Investissements réalisés

	2013-2014		2012-2013
	Budgetés	Réels	Réels
(en millions de dollars)			
Investissements	71,5	38,5	37,9

Les revenus

Le MSP comptabilise les revenus provenant entre autres des activités des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2013-2014, les revenus totalisent 26,1 millions de dollars, soit la même somme que l'an passé. Les sources de revenus ont cependant varié. En 2013-2014, il y a eu une révision à la hausse de l'aide financière volet « Catastrophes » pour les pluies abondantes du 8 et 9 août 2007 (Rivière-au-Renard) tandis que, en 2012-2013, les revenus divers étaient exceptionnellement composés d'une somme de 1,8 million de dollars liée à la fermeture d'un compte à fin déterminée.

Tableau 7 : Revenus²

Sources de revenus	2013-2014	2012-2013
(en millions de dollars)		
Aide financière – Catastrophes - Transferts fédéraux	4,8	1,0
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	9,7	10,8
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance de permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	5,7	6,8
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,5	2,8
Divers	2,4	4,7
Total des revenus réels	26,1	26,1

1. Comprend les modifications budgétaires 2013-2014. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

2. Ces revenus excluent des comptes à fin déterminée.

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2013-2014 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r.7) (286,9 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,9 millions), de sources diverses (5,8 millions) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la Sûreté pour en assurer l'équilibre financier (275,4 millions).

Tableau 8 : Fonds des services de police

	2013-2014		2012-2013
	Prévus	Réels	Réels
(en millions de dollars)			
Revenus	572,0	572,0	560,2
Dépenses	572,0	572,0	560,2

Mesures de réduction de dépenses

Comme l'a précisé le Conseil du trésor lors de la séance du 7 février 2011, «en ce qui concerne le Fonds des services de police, aucune mesure de réduction de dépenses de rémunération et de fonctionnement ne lui est applicable, considérant que ses dépenses sont reliées en bonne partie à la desserte policière dans 86 municipalités régionales de comté avec lesquelles le ministre de la Sécurité publique a conclu des ententes de principe».

Le coût de revient

Depuis 2005-2006, le ministère procède annuellement à la répartition entre les directions générales et les organismes des dépenses comptabilisées dans les éléments de gestion centrale (par exemple, les contributions d'employeur et les loyers). Depuis 2011-2012, cet exercice s'applique aussi aux dépenses du BSM qui se trouvent à l'intérieur de la direction et services de soutien à la gestion.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle, le ministère prévoit, lorsque applicable, utiliser l'approche de prix de revient pour évaluer les bénéfices des projets terminés.

4.1.2 Les ressources humaines

Les ETC¹

Pour l'exercice 2013-2014, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 12 654 équivalents temps complet (ETC), y compris la Sûreté du Québec et ses affectations au FSP.

Tableau 9 : Répartition de l'effectif total autorisé (exprimé en ETC)

Programmes	2013-2014	2012-2013	Variation
	Autorisé ¹	Autorisé ²	(%)
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	270	275	-1,8
Services correctionnels	3 816	3 825	-0,2
Expertises judiciaires	133	133	0,0
Affaires policières et sécurité-protection	465	469	-0,9
Sécurité civile et sécurité incendie	254	257	-1,2
Éléments de gestion centrale	0 ³	0 ³	S. O.
Sous-total – Ministère	4 938	4 959	-0,4
2. Sûreté du Québec	7 716⁴	7 713⁴	0,0
Total	12 654	12 672	-0,1

1. Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés à temps partiel.

2. Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2014.

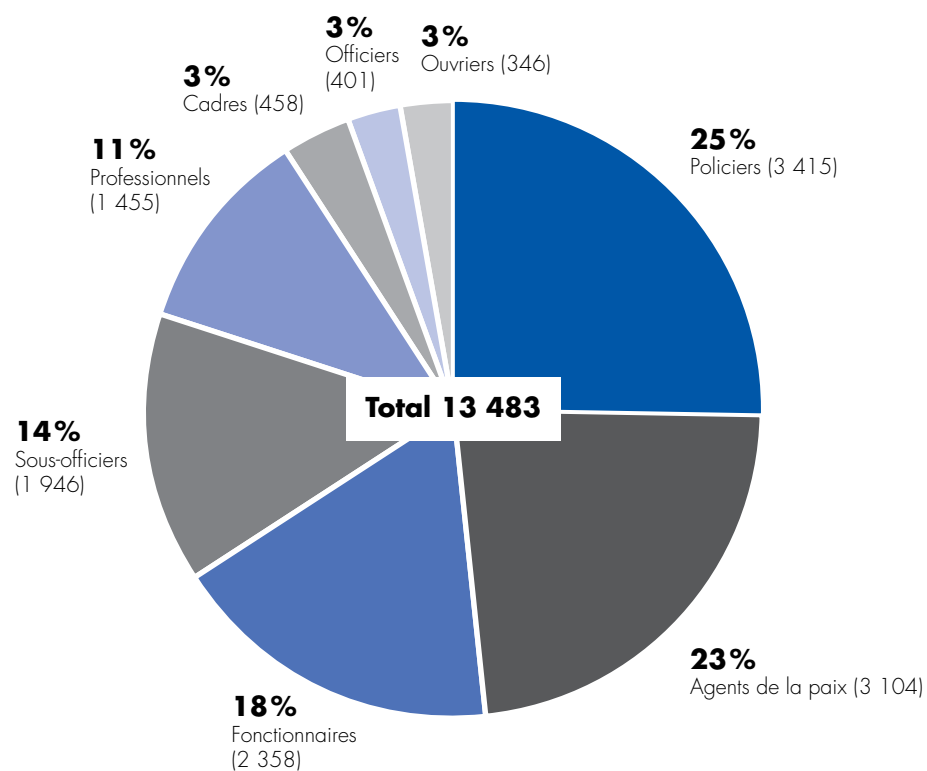
3. Référence : RAG 2012-2013.

4. L'effectif a été réparti dans les directions générales du ministère.

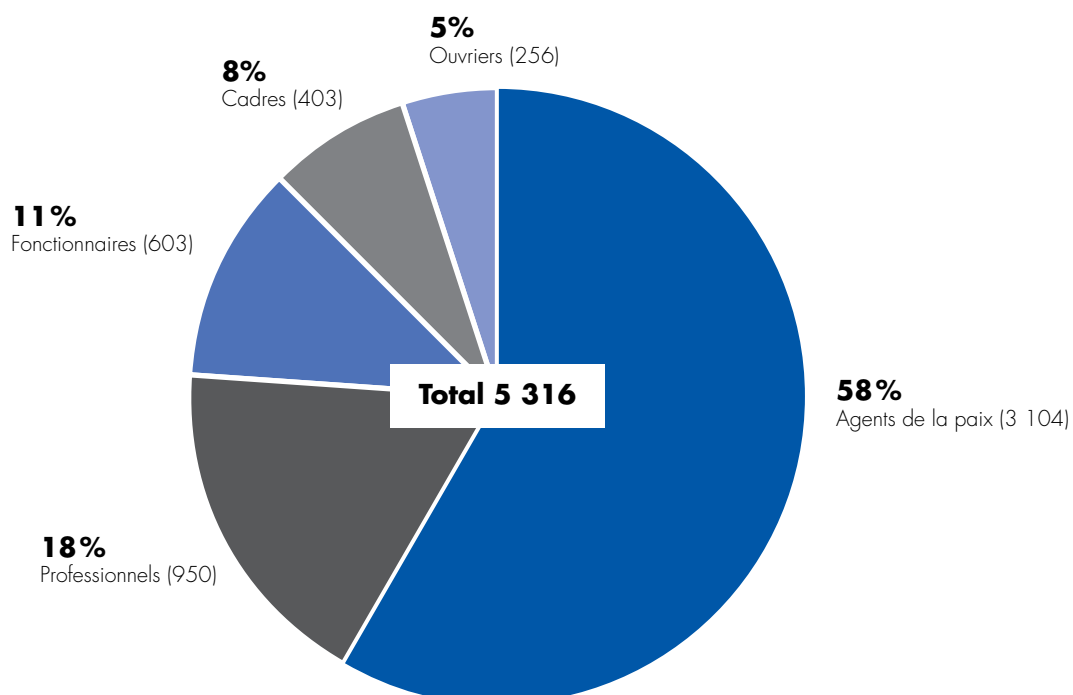
5. Inclut l'effectif qui participe aux activités du FSP, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la Loi sur les armes à feu et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

Au 31 mars 2014, le ministère compte 13 483 employés (y compris la Sûreté du Québec).

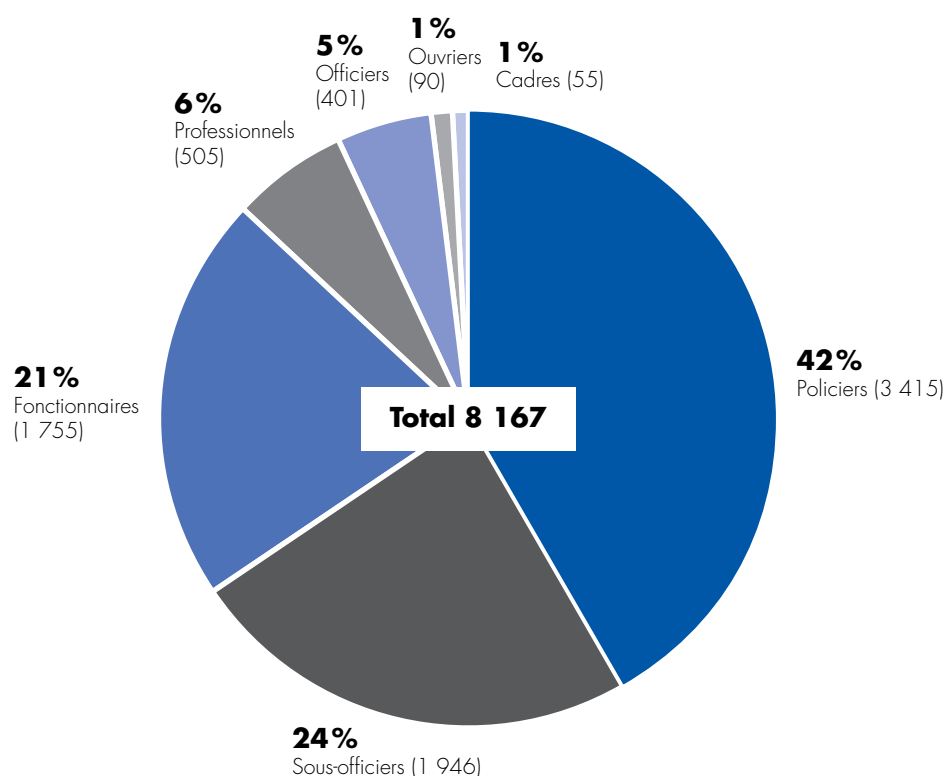
Graphique 1 : Répartition des employés



Graphique 2 : Total des employés du ministère (à l'exception de la Sûreté du Québec)



Graphique 3 : Total des employés de la Sûreté du Québec



La contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

L'autorisation du sous-ministre est exigée avant de pourvoir à un poste vacant. La décision tient compte des crédits disponibles et des conséquences que pourrait avoir la dotation de l'emploi sur la consommation d'ETC.

La politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'applique à la majorité des postes de nature administrative.

Les activités de formation

Le ministère a consacré l'équivalent de 3,9% de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2013, ce qui représente 11 973,0 milliers de dollars. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3), fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 8,3 jours¹ par employé.

La santé du personnel

Le ministère a poursuivi ses efforts en prévention afin d'améliorer la santé de son personnel. À cet égard, plusieurs interventions en prévention ont été réalisées à la demande du ministère, telles que des évaluations ergonomiques de postes de travail, des ateliers de sensibilisation sur la prévention, notamment en matière de violence provenant de la clientèle, sur la santé psychologique au travail et sur la gestion du stress. Par ailleurs, tous les nouveaux agents des services correctionnels sont rencontrés lors de leur formation d'entrée en fonction afin d'être informés des programmes de prévention en place au ministère.

1. Ce résultat provient de la division du nombre total de jours de formation cumulés durant l'année civile par le nombre d'employés au 31 mars 2014 (Source : Média).

De plus, le vaccin contre la grippe a de nouveau été offert au personnel du ministère. La formation des gestionnaires s'est poursuivie après l'adoption du Programme de réintégration au travail afin de faciliter le retour au travail des employés absents, notamment pour des motifs de santé. Le but visé par ces interventions est que le retour au travail soit efficace et durable.

De nouveaux agents de référence du Programme d'aide aux personnes ont reçu leur formation sur les interventions lors d'événements critiques survenant au travail. Également, les interventions régulières se poursuivent afin d'aider à gérer les conflits interpersonnels. Des activités visant la consolidation d'équipe et l'amélioration du climat de travail ont continué à être réalisées. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les mesures de prévention respectant l'engagement du ministère de prendre les moyens nécessaires pour que l'organisation et le milieu de travail garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et psychologique de son personnel.

La planification de la main-d'œuvre

L'année 2013-2014 a été marquée par la planification de la main-d'œuvre en vue de l'ouverture du nouvel Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL). À cet effet, le ministère a effectué un exercice afin d'évaluer ses besoins en matière d'effectif et a présenté une demande au Conseil du trésor. Également, le nombre de candidats au sein des cohortes de formation des agents des services correctionnels a augmenté à une moyenne d'environ 60 candidats pour les cinq cohortes de l'année 2013-2014, et ce, en prévision notamment des besoins associés à l'ouverture de l'EDLL.

Par ailleurs, deux programmes de relève de gestion¹ sont en vigueur à la DGSC et à la DGAP.

La sécurité au travail

Tableau 10 : Données relatives aux lésions professionnelles²

	2013	2012	2011	Variations en %		
				$\frac{2013}{2012}$	$\frac{2013}{2011}$	$\frac{2012}{2011}$
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	161	162	201	-0,6	-19,9	-19,4
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	3 373	3 341	4 212	1,0	-19,9	-20,7
Nombre de jours en assignation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	4 551	5 053	4 714	-9,9	-3,5	7,2

Commentaire :

Les données du tableau précédent démontrent une certaine stabilité, pour les deux dernières années, autant pour le nombre de lésions professionnelles que pour le nombre de jours de travail perdus. Cette constance se mesure, en 2013, par une légère baisse de 0,6% par rapport à 2012 du nombre de lésions professionnelles et se traduit également par une hausse mineure de 1 % du nombre de jours de travail perdus en 2013 par rapport à 2012. On constate aussi une hausse non significative de la durée moyenne des absences, passant de 20,6 à 21,0 jours de 2012 à 2013, exactement le même taux que celui de 2011. Ces données confirment donc une tendance significative à la baisse du nombre de jours

1. Voir l'Indicateur « Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs » à la PARTIE 2 – LES RÉSULTATS 2013-2014.

2. Les données fournies sont celles de l'année civile.

perdus depuis 2011. En ce qui concerne les données sur l'assignation temporaire, on remarque une baisse de 9,9% du nombre de jours pour l'année 2013 par rapport à 2012. Cette mesure de réadaptation est utilisée régulièrement et engendre des conséquences humaines et financières positives sur le personnel et l'organisation. Ces données démontrent donc que les efforts de prévention continuent de porter leurs fruits, puisque tant le nombre de lésions que la durée des absences ont diminué de façon substantielle depuis 2011.

Le renouvellement de l'effectif

La prévision et la planification relatives à l'ouverture de l'EDLL, combinées à plusieurs autres besoins récurrents, ont nécessité la tenue de nombreux concours. Effectivement, 13 listes de déclaration d'aptitudes issues de concours de recrutement ou de promotion ont été établies pour répondre aux différents besoins du ministère. Certaines activités d'attraction pour des emplois ou des régions plus névralgiques ont été réalisées, notamment la promotion des emplois à la radio, l'utilisation des médias écrits et du Web ainsi que la participation à des foires de l'emploi.

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2013-2014 s'élève à 126 personnes. De ce nombre, 77% occupaient des emplois liés directement à la mission du ministère.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'accès à l'égalité, le ministère a dépassé la cible gouvernementale de 9% de l'effectif régulier pour les membres de communautés culturelles. Au cours des prochaines années, il poursuivra ses efforts pour maintenir l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, les jeunes de moins de 35 ans représentent toujours une proportion importante de l'effectif régulier du ministère, soit 28%.

4.1.3 Les ressources informationnelles

Les technologies de l'information soutiennent l'ensemble des activités du ministère en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de la dernière année, les principales activités réalisées ont touché les infrastructures technologiques, les systèmes d'information et la sécurité de l'information.

Infrastructures technologiques

Le ministère a amorcé les travaux en vue de la mise à niveau des logiciels de ses postes de travail, dont l'inventaire du matériel et des logiciels ainsi que les essais fonctionnels des applications ministérielles. L'amorce du déploiement de Windows 8.1 et de la suite bureautique Office 2013 est prévue au cours de 2014-2015.

Systèmes d'information

La phase de réalisation du projet Acolyte, dont l'objectif est de moderniser le système de délivrance des permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), a commencé.

Les travaux de réalisation du système de gestion des cas de coroner (GECCO) se sont poursuivis en 2013-2014. À la fin de cet exercice, l'avancement du projet est estimé à 94%.

Des travaux importants ont été réalisés pour la mise en place d'une infrastructure matérielle et logicielle de support à la prestation électronique de service (PES). L'objectif visé est que cette plateforme supporte les systèmes en refonte et d'autres à venir.

En matière de solutions Web, les sites de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) et de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ont été refaits. De plus, la quasi-totalité des sites Web a été adaptée aux terminaux mobiles (tablettes et téléphones intelligents).

Dans le domaine de la veille stratégique, deux projets ont été réalisés durant le dernier exercice. Le premier portait sur l'analyse et le traitement des données relatives aux déclarations des incendies. Le deuxième portait sur les données relatives au domaine de l'aide financière aux sinistrés. Un troisième projet a été amorcé et portait sur un tableau de bord ministériel.

Les travaux préparatoires à la réalisation d'un projet pilote de vérification biométrique ont également commencé. Ce projet vise à automatiser la surveillance des individus purgeant des peines avec sursis, soit ceux ayant des assignations à domicile ou ceux ayant des couvre-feux à respecter. Des efforts importants sont prévus dans le prochain exercice afin de mettre ce système en place auprès d'une centaine d'individus.

Le MSP a contribué activement à la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de technologies de l'information en réalisant, pour le compte du Conseil du trésor, la plateforme des données ouvertes du gouvernement du Québec. De plus, l'équipe de géomatique du MSP a mis en place un environnement informatique permettant aux différents ministères et organismes d'utiliser et de développer des logiciels libres.

Sécurité de l'information

En 2013-2014, plusieurs activités ont été réalisées afin de renforcer le périmètre de sécurité de l'information. Parmi celles-ci, mentionnons la mise à niveau de la plateforme d'authentification à double facteur ainsi que le remplacement du portail d'authentification pour les clientèles externes. Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (L.Q. 2012, chapitre 25), une plateforme d'échanges sécurisés a été installée afin d'améliorer la confidentialité et l'intégrité des informations échangées entre l'UPAC et ses partenaires.

Des travaux visant à mettre à jour la Politique ministérielle de sécurité de l'information ainsi que plusieurs directives internes ont été entrepris afin de se conformer à la nouvelle directive et au nouveau cadre de gestion de la sécurité de l'information gouvernementale.

4.2 Les communications

Relations publiques et médias

Le ministère a répondu à 503 demandes médias qui se répartissent comme suit : 184 demandes pour la DGSC, 153 demandes pour la DGSCSI, 127 demandes pour la DGAP, 6 demandes concernant le ministère, 21 demandes pour le LSJML et 12 demandes pour la DGSG. Il a publié 223 communiqués de presse et 48 avis de convocation aux médias. En outre, la DGSC a tenu quatre conférences de presse, la DGSCSI, deux, et la DGAP, une.

Sites Internet

L'information sur cette section se trouve à l'objectif 1.3.1 du suivi du Plan stratégique 2012-2016.

Standards sur l'accessibilité Web

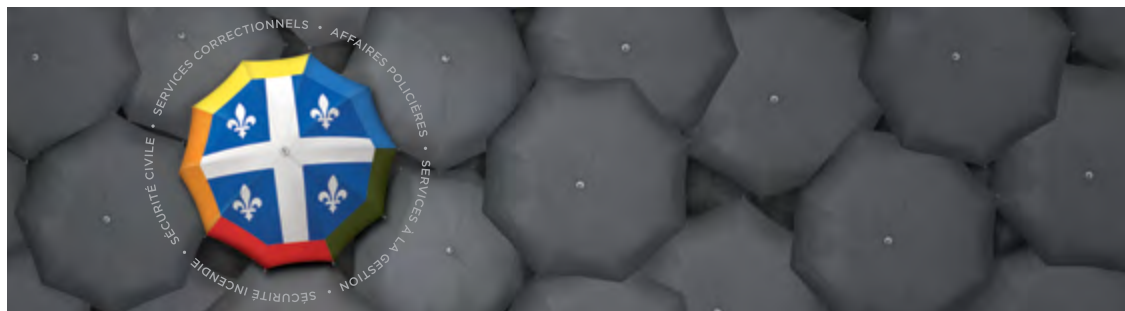
Trois standards sur l'accessibilité du Web ont été adoptés par le Conseil du trésor : SGQRI 008-01 est le standard sur l'accessibilité d'un site Web; SGQRI 008-02 est le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable; SGQRI 008-03 est le standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web. Un travail en continu est fait par l'équipe Web pour rendre accessibles les nouveaux contenus qui sont intégrés selon la demande.

Les deux tableaux suivants rendent compte de l'état de la situation concernant l'atteinte des standards demandés.

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	L'accessibilité est appliquée dans l'ensemble des sites Internet sous la responsabilité de la Direction des communications.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	En 2013-2014, des raccourcis clavier et un avertissement lorsqu'un contenu n'est pas accessible ont été ajoutés. De plus, les sites sont vérifiés à l'aide des outils recommandés par le gouvernement du Québec : NonVisual Desktop Access (NVDA) et Firefox.
Liste des obstacles et des situations particulières	Un avis aux personnes handicapées indique qu'un élément de contenu présente un obstacle à l'accessibilité, par exemple les animations, jeux et outils de formation Flash, les fichiers audio et vidéo et les cartes géographiques comportant des objets géoréférencés.
Ressources mises à contribution	Ressources internes de la Direction des communications

Élément	Oui/Non – Explication
Prévision d'une refonte	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Élaboration d'un plan action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Non
Cadre de gouvernance en place	Oui. L'accessibilité des sites Internet et intranet ministériels, du site jeunesse et du portail Choisis ton gang est sous la responsabilité de la Direction des communications.

PARTIE 5



L'application des exigences législatives et gouvernementales

5.1 L'accès à l'égalité en emploi

Données globales

Tableau 11 : Embauche totale

2013-2014	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants ³	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	413	825	79	27

Source : SCT, mouvements cumulatifs à la paie 26, soit celle du 20 mars 2014

Tableau 12 : Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2014

	Nombre de personnes
Effectif régulier	4 693

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé ou prolongé.

3. Contrairement aux années antérieures, les données sur les étudiants n'incluent pas uniquement l'embauche pour la période d'été; elles englobent l'année complète.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées afin d'augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 13 : Embauche de membres de groupes cibles

Statuts d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹
	(N ^{bre})						(%)
Réguliers	413	51	3	3	2	59	14,3
Occasionnels	825	72	6	4	7	89	10,8
Étudiants	79	6	1	0	0	7	8,9
Stagiaires	27	2	1	1	0	4	14,8
Total	1 344	131	11	8	9	159	11,8

Source : SCT, mouvements cumulatifs à la paie 26, soit celle du 20 mars 2014

Six personnes sont inscrites sur plus d'une liste de groupes cibles.

Tableau 14 : Taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
	(%)			
2011-2012	23,8	10,7	17,2	0,0
2012-2013	14,8	12,2	13,4	0,0
2013-2014	14,3	10,8	8,9	14,8

Source : SCT, mouvements cumulatifs à la paie 26, soit celle du 20 mars 2014

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2013-2014 dans le statut d'emploi.

Tableau 15 : Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
	(N ^{bre})			(%)		
Communautés culturelles	517	470	436	11,0	10,5	10,1
Autochtones	26	28	30	0,6	0,6	0,7
Anglophones	46	44	39	1,0	1,0	0,9
Personnes handicapées	22	21	22	0,5	0,5	0,5

Tableau 16 : Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2014

Groupes cibles	Personnel												Total	
	D'encadrement		Professionnel ²		Technicien		De bureau		Agents de la paix		Ouvrier			
	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)
Communautés culturelles	15	3,7	47	6,1	17	8,4	46	15,2	378	13,0	14	13,9	517	11,0
Autochtones	4	1,0	2	0,3	1	0,5	2	0,7	15	0,5	2	2,0	26	0,6
Anglophones	13	3,2	2	0,3	0	0,0	2	0,7	29	1,0	0	0,0	46	1,0
Personnes handicapées	0	0,0	8	1,0	2	1,0	9	3,0	1	0,0	2	2,0	22	0,5

Source : Média pour le nombre de l'effectif régulier et SAGIR pour le nombre des membres de groupes cibles

1. Les données des années antérieures à 2012 de ce tableau incluent les organismes relevant du ministre.

2. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Femmes

Tableau 17 : Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi

2013-2014	Personnel				Total
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Nombre de femmes embauchées	178	392	59	11	640
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	43,1	47,5	74,7	40,7	47,6

Source : SCT, mouvements cumulatifs à la paie 26, soit celle du 20 mars 2014

Tableau 18 : Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014

Groupes cibles	Personnel						Total
	D'encadrement	Professionnel ¹	Technicien	De bureau	Agents de la paix	Ouvrier	
Nombre total d'employés réguliers	403	775	202	302	2 910	101	4 693
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	177	515	141	259	1 096	26	2 214
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	43,9	66,5	69,8	85,8	37,7	25,7	47,2

Source : Média pour le nombre de l'effectif régulier et SAGIR pour le nombre des femmes ayant un statut d'employée régulière

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration ou le maintien à l'emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Tableau 19 : Projets soumis dans le cadre du PDEIPH

	Automne 2013 (cohortes 2014)	Automne 2012 (cohortes 2013)	Automne 2011 (cohortes 2012)
Projets soumis au Centre de services partagés du Québec	1	2	7

Tableau 20 : Participants au PDEIPH

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nouveaux participants accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	1	1

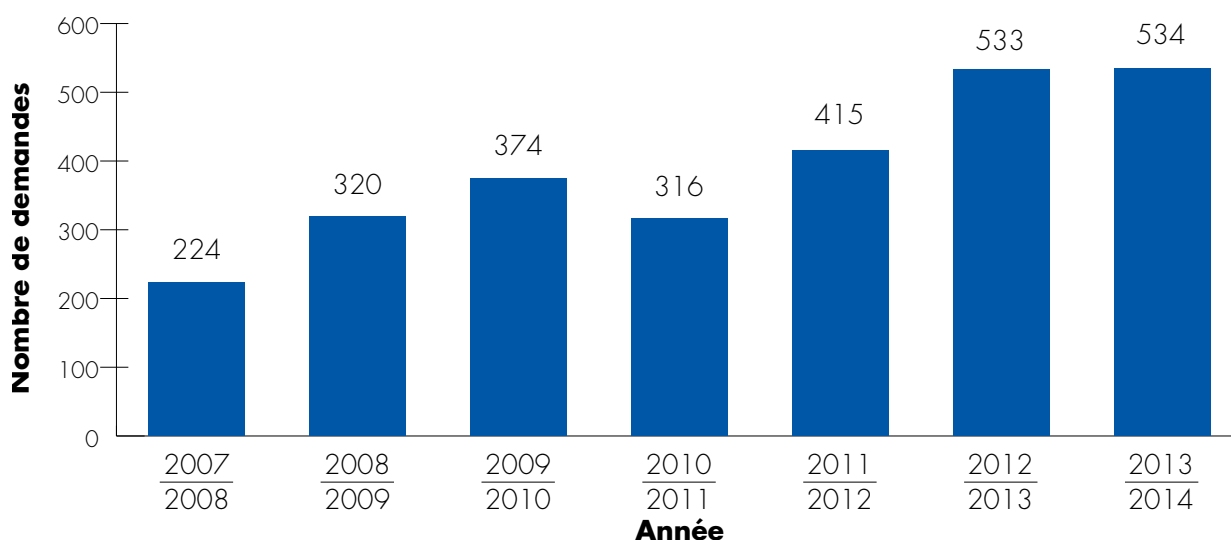
5.2 L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce bilan est réalisé conformément aux dispositions prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2).

En 2013-2014, le ministère a reçu 538 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 4 demandes ont été traitées par la Sûreté du Québec et 534 par le ministère, soit sensiblement le même nombre que pour l'exercice précédent.

Graphique 4 : Nombre de demandes d'accès à l'information par année financière de 2007-2008 à 2013-2014



Parmi les demandes traitées par le ministère, 367 concernaient l'accès à des renseignements personnels, alors que 167 portaient sur l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du ministère.

Le traitement des 534 demandes se répartit comme suit :

- 195 ont donné lieu à l'accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés;
- 164 ont été partiellement acceptées (l'accès à certains des documents ou aux renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi);
- 114 visaient des documents non détenus par le ministère;
- 28 ont été refusées;
- 17 étaient en cours de traitement au 31 mars 2014;
- 13 ont été acheminées à un autre organisme;
- 3 ont été annulées par le demandeur.

Sur les 514 demandes qui ont obtenu une réponse¹ au 31 mars 2014, un total de 411 demandes (80 %) ont été traitées dans un délai de 20 jours et 485 demandes (94 %) ont été traitées dans un délai de 30 jours, conformément aux obligations prévues à la loi.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle :

- l'article 1 concernant la détention d'un document;
- les articles 9, 14 et 15 concernant le droit d'accès;
- les articles 18 et 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
- l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre les organismes publics;
- les articles 22 et 23 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- les articles 28 et 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique;
- les articles 31, 32, 33, 34, 37, 39 et 40 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- l'article 48 concernant un document relevant davantage de la compétence d'un autre organisme public;
- les articles 53, 54, 57, 59 et 88 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Depuis le 1^{er} avril 2013, huit décisions du responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2013-2014, une séance de sensibilisation à la protection des renseignements personnels a été offerte au personnel de la Direction des ressources humaines. Par ailleurs, des travaux ont été entrepris afin d'améliorer le soutien aux répondants en accès et en protection des renseignements personnels au sein de la Direction générale des services correctionnels.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2), 155 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2013-2014. Il s'agit d'une baisse de 24 % par rapport à l'année 2012-2013.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès (RLRQ, chapitre R-0.2), trois demandes de consultation de rapport d'agent de la paix annexé à un rapport d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2013-2014.

5.3 La politique linguistique

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 1996 par le gouvernement et révisée en mars 2011, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française. La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 et est accessible à tout le personnel dans le site intranet. Une mise à jour de la politique linguistique a été effectuée en 2009. En raison d'une actualisation de la politique linguistique gouvernementale adoptée en mars 2011, la DCOM a procédé à une nouvelle mise à jour de la politique linguistique ministérielle en 2013. Cette dernière a été transmise pour commentaires aux autorités compétentes.

Pour respecter les objectifs de la Charte de la langue française et assurer l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes provenant du ministère et des organismes relevant du ministre et diffusée auprès du public a fait l'objet d'une révision linguistique par les deux conseillères en révision linguistique. Au cours de cette période, l'équipe a révisé 670 documents, pour un total de 3 496 pages et a procédé à la relecture de 28 documents totalisant 625 pages. Elle a également transmis 12 demandes de traduction à des firmes privées et a assuré un contrôle de la qualité des documents.

Un service de consultation linguistique est offert au personnel du ministère. Au cours de cette période, 121 demandes ont été traitées. Outre les consultations sur place et par courrier électronique, la plupart des demandes parviennent par téléphone. La fréquence des demandes est quotidienne et variée, celles-ci provenant aussi bien des régions que du siège social.

Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la DCOM. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'Office québécois de la langue française.

5.4 Le développement durable et les changements climatiques

Développement durable

Le ministère de la Sécurité publique a rendu public son Plan d'action de développement durable 2013-2015 conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1). Ce deuxième plan d'action a été élaboré en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière.

Le gouvernement a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le ministère de la Sécurité publique a donc élaboré son nouveau plan d'action de développement durable 2013-2015 en fonction de la prolongation de la stratégie et, celui-ci, continuera d'être en vigueur jusqu'à l'adoption de la stratégie gouvernementale révisée.

Ce nouveau plan comporte également des actions liées à l'Agenda 21 de la Culture du Québec adopté en novembre 2011 qui se veut un cadre de référence précisant les principes à respecter et les objectifs à viser pour faire de la culture une composante intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

Le ministère de la Sécurité publique a également intégré la prise en compte des principes de développement durable dans la démarche de planification stratégique 2012-2016. Ainsi, les objectifs stratégiques respectant au moins trois des cinq principes prioritaires de développement durable retenus par le ministère sont indiqués en marge par un trèfle vert.

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif ministériel : Promouvoir et améliorer le degré de connaissance de la démarche de développement durable auprès du personnel et encourager la mise en place de mesures permettant d'y apporter une contribution.

Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information sur la démarche de développement durable du personnel du ministère.
Cible 2013-2015	6 activités annuellement
Résultat 2013-2014	3 activités
Commentaire	Information sur la Journée de l'environnement dans l'administration publique le 22 avril 2013 dans l'intranet ministériel. Tenue de deux séances d'information sur la démarche de développement durable aux comités paritaires du ministère : Comité ministériel de relations professionnelles et Comité mixte ministériel de relations professionnelles.

Indicateur	Élaboration d'un plan de formation ministériel.
Cible 2013-2014	Adoption au cours du premier trimestre de 2013-2014
Résultat 2013-2014	Approbation en août 2013 du plan de formation ministériel
Commentaire	Ce plan de formation est destiné au personnel d'encadrement.

Indicateur	Taux du personnel ciblé ¹ du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable dans ses activités régulières.
Cible 2013-2015	100 % d'ici 2015
Résultat 2013-2014	27,9 % (39/140 personnes ciblées)
Commentaire	La formation ministérielle sur la prise en compte des principes de développement durable à l'intention du personnel d'encadrement a été donnée aux membres du comité de direction de la Direction générale des services à la gestion le 16 septembre 2013 et à ceux de la Direction générale des services correctionnels le 21 mars 2014. De plus, le personnel ciblé était invité, au préalable, à suivre une formation en ligne conçue par le Centre d'expertise des grands organismes et mise à la disposition du ministère. Le ministère a ciblé 140 personnes. Parmi celles-ci, 108 ont des tâches liées directement à l'encadrement du personnel et 19 ont suivi la formation en 2013-2014. Par ailleurs, 20 autres personnes ciblées pour les tâches autres que l'encadrement ont suivi une formation donnée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dont une personne en 2013-2014.

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère.

Action 2 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur	Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible annuelle	3 nouveaux gestes
Résultat 2013-2014	3 nouveaux gestes
Commentaire	Le ministère a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale d'électrification des transports en faisant l'acquisition d'un véhicule hybride rechargeable et en installant trois bornes électriques à son siège social. Le ministère entend également remplacer huit autres véhicules par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables au cours du prochain exercice financier. Le ministère a amorcé des discussions avec des organisations partenaires afin de procéder au recyclage et à la réutilisation des uniformes usagés de ses agents de la paix, des agents des services correctionnels et du personnel travaillant dans les établissements de détention. Les travaux amorcés avec la Société québécoise des infrastructures se poursuivent au regard de la gestion des matières résiduelles dans les établissements de détention sous la responsabilité du ministère.

1. Les personnes dont les tâches sont liées directement aux éléments suivants : 1) l'encadrement; 2) la planification stratégique et opérationnelle; 3) l'élaboration et l'analyse de projets, de programmes, de politiques, d'avis, d'appels d'offres et leurs suivis; 4) l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions; 5) la rédaction communicationnelle et organisationnelle; 6) toute autre catégorie de tâches jugées pertinentes pour son organisation. Au total, environ 140 personnes seront ciblées par ce plan de formation.

Objectif gouvernemental 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif 1 de l'agenda 21 : Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Action 3 : Dans la foulée du 100^e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal, poursuivre les efforts de reconnaissance de la valeur patrimoniale de cette institution et son apport dans l'histoire du Québec.

Indicateur	Production de contenu culturel portant sur le 100 ^e anniversaire de l'Établissement de détention de Montréal.
Cible 2013-2015	3 initiatives
Résultat 2013-2014	3 initiatives
Commentaire	Le ministère a récemment installé des présentoirs à l'Établissement de détention de Montréal afin de mettre en valeur l'histoire de cette institution. De plus, le documentaire intitulé <i>Un siècle de surveillance, le centenaire de la prison de Bordeaux</i> est accessible sur le site Internet du ministère pour visionnement. En juin 2013, se tenait le lancement du livre <i>Bordeaux, l'histoire d'une prison</i>, coécrit par Sébastien Bossé et Chantal Bouchard, tous deux membres du personnel de l'Établissement de détention de Montréal. Au terme de quatre années de travail, le livre est publié aux Éditions au Carré et est en vente dans les librairies.

Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif 7 de l'agenda 21 : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes, des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Action 4 : Encourager la mise en place d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels dans le système correctionnel québécois.

Indicateur	Nombre d'activités de réinsertion sociale intégrant des contenus culturels.
Cible annuelle	3 activités annuellement
Résultat 2013-2014	3 activités
Commentaire	Le 15 décembre 2013, des membres de l'Orchestre symphonique de Montréal ont donné un concert à l'intention des femmes incarcérées à l'Établissement de détention Maison Tanguay. En partenariat avec les rencontres internationales du documentaire de Montréal, le Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'Établissement de détention Maison Tanguay a mis sur pied des ateliers de visionnement de documentaires et d'écriture. Ces ateliers, regroupant une trentaine de participantes, visent à approfondir les connaissances des différentes étapes de création d'un film et à favoriser le développement d'aptitudes à la critique. Dans le cadre de la programmation hors les murs du Salon du livre de Trois-Rivières, les auteurs Jean-Marie Lapointe et Martin Michaud se sont rendus à l'Établissement de détention de Trois-Rivières en mars 2014 pour donner une conférence aux personnes incarcérées. Ils ont ainsi pu discuter de leurs plus récents livres.

Changements climatiques

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit comme priorité de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée aux opérations de l'administration publique. Cette dernière comporte trois volets d'application de la réduction des GES : les bâtiments de l'État, les déplacements du personnel de la fonction publique et les achats gouvernementaux.

En ce qui concerne la réduction des émissions de GES des bâtiments occupés par le ministère de la Sécurité publique (siège social, bureaux locaux et régionaux ainsi que les établissements de détention), c'est la Société québécoise des infrastructures qui gère les bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments.

Le ministère de la Sécurité publique collabore à la réalisation du plan d'action sur les changements climatiques en mettant en oeuvre des mesures qui s'appliquent autant aux déplacements inhérents à la mission et aux mandats du ministère qu'aux déplacements des employés de leur résidence à leur lieu de travail.

La mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements des employés du ministère dans le cadre de leurs fonctions se poursuit :

- Depuis novembre 2012, l'application informatique développée pour la gestion des véhicules de la flotte du MSP est opérationnelle. Cette application permet de mieux connaître l'utilisation et la consommation en carburant des véhicules.
- Le MSP a fait l'acquisition d'un véhicule hybride rechargeable en 2013-2014 et planifie le remplacement progressif des véhicules, en collaboration avec le Centre de gestion des véhicules roulants. Dans cette optique, deux véhicules hybrides rechargeables ont été commandés en 2013-2014. Le ministère a également procédé à l'installation de trois bornes de recharge au siège social.
- Le nombre de véhicules hybrides utilisés par le ministère en 2013-2014 est de 35, soit 11,3 % de sa flotte.
- L'utilisation des équipements de vidéoconférence contribue également à la réduction des émissions de GES.

Le ministère a réalisé des activités en 2013-2014 afin d'encourager son personnel à délaisser l'auto-solo et à opter pour des modes de transport collectifs ou actifs :

- L'élaboration d'un questionnaire d'enquête sur les habitudes de transport entre le domicile et le bureau et dont le lancement est prévu en 2014, ce qui permettra d'avoir un état de situation sur l'émission des GES en 2014 et par la suite d'en mesurer la réduction.
- Le travail préparatoire de l'inventaire des équipements et installations dans les établissements du ministère favorisant l'utilisation des moyens de transport actifs (vélo, patin, marche, etc.) dans les bâtiments occupés par le ministère est prévu en 2014.
- Le ministère a publié dans l'intranet des offres et promotions des sociétés de transport de la région métropolitaine de Québec, il a maintenu et mis à jour la section Abonne BUS et procédé, en vue de la Semaine des transports collectifs et actifs du 16 au 22 septembre 2013, à de l'affichage à ce sujet.
- Le ministère applique déjà les dispositions de la Politique des achats écoresponsables. Lorsque les exigences en matière d'empreintes carbone et écologique et d'émissions de GES seront déterminées, le ministère pourra ainsi les appliquer dans ses prochains achats et appels d'offres.

5.5 L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, parrainé par le Secrétariat à la condition féminine, présente l'éventail des gestes qui seront accomplis par le gouvernement et ses partenaires au cours des prochaines années pour l'atteinte d'une égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

Le ministère s'est engagé à réaliser les actions 80 et 86 du plan d'action.

Action 80 :

Produire, sur une base annuelle, deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion.

Résultat : Un rapport sur les agressions sexuelles^D et des statistiques sur la criminalité dans un contexte conjugal en 2012^E ont été élaborés. Ces rapports annuels ont été diffusés dans le site Web du ministère de la Sécurité publique, respectivement en septembre et octobre 2013.

Action 86 :

Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.

Résultat : Un comité interministériel a été mis en place et proposera, d'ici 2015, des actions pour contrer l'exploitation sexuelle.

5.6 Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*

Le plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, parrainé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, vise à favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, pour la période 2008-2013.

Le plan d'action a été reconduit, dans sa forme actuelle, jusqu'à la présentation d'un nouveau plan d'action, d'ici l'automne 2015. Les actions pour lesquelles le MSP est concerné pour contrer ou prévenir la discrimination envers les membres des communautés culturelles sont indiquées dans les tableaux suivants.

Orientation 2 – Renouveler les pratiques

Choix stratégique 3 : Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi

Mesure 3.1 : Accroître la représentativité des Québécois, des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2013-2014
Contribuer à corriger la sous-représentation, entre autres des communautés culturelles et des minorités visibles, en favorisant l'augmentation des groupes cibles, le recrutement et la rétention des policiers au sein des services de police, notamment par la gestion et la promotion du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières auprès des corps de police	En continu	Le contenu de l'entente sur la formation des futures policières et des futurs policiers admis au programme de techniques policières menant à une AEC a été intégré à l'entente portant sur la mise en place du Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec, en vigueur jusqu'au 30 juin 2014. À l'automne 2013, 24 personnes des groupes cibles ont commencé le programme menant à une AEC en techniques policières, dont 9 provenant des minorités visibles et ethniques. En octobre 2013, la version finale du rapport visant à faire un état de situation sur les protocoles d'entente incluant l'AEC et sur les cohortes du programme d'AEC, depuis 1999, a été transmise au comité de concertation. Des modifications ont été apportées aux critères du programme. Les données du <i>Questionnaire sur l'administration des activités policières</i> de 2012 montrent que, au cours de cette année, on comptait 382 policières et policiers de minorités visibles, par rapport à 371 en 2011, ce qui représentait 2,6% de l'effectif policier permanent total. De plus, au cours de cette même année, les policières et policiers de minorités ethniques représentaient 1,6% de l'effectif policier permanent total du Québec.

Choix stratégique 4 : Favoriser un accès équitable aux services publics

Mesure 4.1 : Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Prévenir la discrimination et le profilage racial par :

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2013-2014
Une formation visant à renforcer les compétences interculturelles des cadres, du personnel policier et civil et à transférer l'expertise, en vue d'offrir des services exempts de racisme et de discrimination, notamment le profilage racial, et tenant compte des caractéristiques culturelles et sociales des divers milieux	2008-2013	Les formations visant à renforcer les compétences interculturelles du personnel policier se sont poursuivies. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a amorcé, dans chacun des 33 postes de quartier (PDQ), l'organisation d'une journée d'échange en matière de relations policiers-citoyens. À ce jour, 15 PDQ ont suivi cette formation qui se poursuivra dans les autres PDQ au cours des prochaines années. Le Service de police de Laval (SPL) a intégré des scénarios abordant des notions de profilage racial à la formation « Fondements stratégiques » diffusée auprès des policiers. De plus, le SPL utilise, depuis 2014, les capsules vidéo du SPVM lors des rassemblements au début des quarts de travail. La Sûreté du Québec a tenu, au cours de l'année 2013-2014, quatre sessions de sensibilisation aux réalités autochtones auprès des membres de son personnel afin de faciliter les relations interculturelles.
Une révision du <i>Guide de pratiques policières</i> – outil d'encadrement et de soutien en matière d'organisation et de méthode d'intervention policière – en vue d'inclure un énoncé et des directives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination	2008-2013	Depuis le printemps 2012, un énoncé concernant la discrimination et le profilage racial et social est intégré dans l'introduction du <i>Guide de pratiques policières</i> .
L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation élaborées par le Comité provincial en matière de profilage racial (regroupant des représentants du MSP et des organisations policières)	2008-2013	L'objectif de cette mesure, à moyen et à long termes, est d'élaborer un cadre général de référence en matière de profilage racial transférable aux organisations policières. Les travaux à ce sujet sont en cours. Le cadre de référence devrait être prêt d'ici la fin de l'année 2014.

Mesure 4.1 : Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination (suite)

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2013-2014
Le soutien à l'établissement de partenariats solides entre les groupes communautaires et les services de police (police communautaire)	2008-2013	Différents comités et programmes de financement ont été mis en place afin de lutter plus adéquatement contre certaines problématiques sociales, notamment l'exploitation sexuelle, la maltraitance envers les aînés, l'itinérance, la santé mentale, etc., consolidant ainsi des partenariats. Les 22 et 23 mai 2013 a eu lieu, à Bromont, le 20^e Séminaire de formation sur la police professionnelle de type communautaire sur le thème « Gérer l'efficacité policière : s'exposer et apprendre ». Celui-ci a réuni environ 325 personnes, dont une majorité de policières et de policiers. En janvier 2014, le MSP a publié, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le guide <i>Vers une meilleure cohérence des interventions en matière de santé et de sécurité publiques auprès des personnes utilisatrices de drogues par injection</i>. Ce document suggère des pratiques pour harmoniser les interventions des policiers, des intervenants des groupes communautaires et de ceux des établissements de santé et de services sociaux.
Sensibiliser les constables spéciaux à la problématique du racisme et de la discrimination, notamment du profilage racial	2010-2011	Depuis avril 2011, une formation sur le profilage racial et le multiculturalisme a été intégrée à la formation de base des constables spéciaux. Ainsi, en 2013-2014, 20 nouveaux constables spéciaux ont été sensibilisés à cette problématique.
Sensibiliser et informer le personnel des services correctionnels sur les réalités des personnes des communautés culturelles et appartenant aux minorités sexuelles	2009-2011	Les nouveaux agents des services correctionnels sont informés et sensibilisés lors de leur formation initiale à l'ENPQ.

Choix stratégique 5 : Améliorer le respect et l'exercice des droits

Mesure 5.3 : Surveiller et prévenir la propagande et les crimes haineux

Moyens d'action	Échéancier	Résultat 2013-2014
Produire un rapport statistique sur les crimes haineux à partir des données colligées par les organisations policières selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité	Juin 2010	Un bulletin d'information (rapport statistique) <i>Les crimes haineux au Québec en 2009</i>^{fi} a été diffusé dans le site Internet du ministère en avril 2011. En 2013-2014, une brève section traçant le portrait des crimes motivés par la haine pour l'année 2012 a été intégrée dans le bulletin d'information <i>La criminalité au Québec en 2012 : principales tendances</i>. Ce bulletin est accessible dans le site Internet du MSP^g.

5.7 La Politique de financement des services publics

5.7.1 Les biens et services actuellement tarifés

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes qui y est associée.

À l'exception des organismes relevant du ministre, trois secteurs facturent des services à l'externe.

En vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, la DGSC facture les services relatifs à la garde de détenus fédéraux séjournant dans des établissements de détention provinciaux. Les tarifs sont établis en vertu de l'entente. Ils ont été fixés en fonction des coûts et sont indexés le 1^{er} avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée.

Le LSJML, pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment d'entreprises privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient, soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

Des enquêtes de filtrage de sécurité sont réalisées pour des unités du ministère et des organismes, et aussi pour des organisations externes, notamment Hydro-Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

Tableau 21 : Revenus provenant de la facturation des services

	2013-2014 ¹			2012-2013
	Revenus	Coûts	Financement ²	Revenus ³
	(en milliers de dollars)		(%)	(en milliers de dollars)
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 535,0	3 168,3	111,6	2 751,7
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	171,1	171,1	100,0	225,6
Programme civil de filtrage de sécurité ⁴	665,4	665,4	100,0	562,3

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.

2. Les taux de financement indiqués correspondent à l'information accessible actuellement.

3. Référence : RAG 2012-2013.

4. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients extérieurs au ministère.

5.7.2 Les nouveaux biens et services tarifés

Aucun nouveau produit ou service n'a été tarifé en 2013-2014.

5.7.3 Les biens et services non tarifés

Aucun autre bien ou service, pouvant faire l'objet d'une tarification, n'a été recensé.

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Les recommandations énumérées dans les rapports du Vérificateur général du Québec publiées en juin 2013 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique. Cependant, celles publiées en novembre 2013 relatives à la gestion des risques et à l'aide financière (chapitre 6) le concernent. La DVIEI prévoit, dans sa planification pluriannuelle, suivre les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec, le cas échéant.

Par conséquent, les actions énumérées aux pages suivantes ont été réalisées en 2013-2014. Elles constituent les démarches entreprises pour apporter des solutions aux lacunes qui ont été soulevées.

Gestion des risques de sinistres

S'assurer que le MSP applique une approche globale et intégrée dans sa gestion des sinistres afin d'augmenter la capacité du Québec de faire face à ce type d'événements

Recommandations		Actions
1	Déterminer des orientations gouvernementales en matière de sécurité civile, associées à des priorités et à des objectifs précis, et ce, pour chacune des dimensions de la sécurité civile.	Ces orientations ont été déterminées à l'intérieur de la PQSC 2014-2024, entérinée le 11 décembre 2013 par le gouvernement. Cette politique ayant pour thème <i>Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes</i> se compose de cinq orientations qui comptent, chacune, cinq objectifs. De cette politique découlera un plan d'action qui sera déposé à l'automne 2014. La politique a été lancée le 18 février 2014 au Colloque sur la sécurité civile et la sécurité incendie qui rejoint différentes clientèles (RAG – faits saillants et objectif 2.2.3).

Recommandations	Actions
2 Améliorer, en collaboration avec les autres intervenants, la connaissance des principaux risques auxquels le Québec est exposé et en faire l'appréciation.	L'orientation 2 Améliorer la connaissance des risques de la PQSC 2014-2024 permettra spécifiquement de répondre à cette recommandation. Différentes mesures y seront associées dans le plan d'action en découlant, dont le dépôt est prévu à l'automne 2014 (RAG – faits saillants et objectif 2.2.3). D'autres actions y contribuent aussi : • La mise en œuvre du Cadre pour la prévention de sinistres 2013-2020 (RAG – faits saillants et tableau 24). • La publication <i>La sécurité incendie au Québec – rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012</i> est accessible dans le site Internet du MSP. • L'ajout d'une section Risques naturels et anthropiques à l'extranet de l'OSCQ à l'automne 2013 (RAG – objectif 1.1.2). • L'augmentation à 53 % des cours d'eau ciblés dans le système Vigilance qui disposent d'échelles limnimétriques permettant le suivi des débits et des niveaux des eaux (RAG – objectif 2.2.3). • La bonification des sections suivantes de l'outil géomatique G.O.-LOC Historique feux de forêt, Vigilance/Inondation/Instrumentation, Historique/Déraillement de train à Lac-Mégantic, Aléas naturels/Inondation, Aléas naturels/Érosion, Caractérisation du milieu/Physique, Radsat/Carte de glace 2014 et Infrastructure/Énergie. Cet outil couvrant 100 % du territoire provincial permet de localiser une multitude d'éléments du territoire tels les sites industriels, les municipalités, les cours d'eau, les écoles, etc. • La mise en ligne, en octobre 2013, de la plateforme et des sections érosion côtière et inondation de l'atlas multirisque GéoRISQ. Cet atlas regroupe des renseignements cartographiques et descriptifs nécessaires à l'analyse et à l'appréciation des principaux risques naturels et anthropiques au Québec. • La participation à des comités de concertation municipalités-industries à Victoriaville (4 rencontres), La Tuque (5 rencontres) et Drummondville (2 rencontres).

Recommandations	Actions
3 Encadrer la déclaration des activités ou des biens qui sont générateurs de risques de sinistre majeur afin que ceux-ci soient déclarés aux municipalités pour qu'elles puissent notamment produire les schémas de sécurité civile.	L'orientation 1 Consolider le système québécois de sécurité civile de la PQSC 2014-2024 vise à répondre à cette recommandation. Différentes mesures y seront associées dans le plan d'action en découlant, dont le dépôt est prévu à l'automne 2014 (RAG – faits saillants et objectif 2.2.3). L'exercice de planification et de suivi des schémas de couverture de risques en incendie a permis aux municipalités locales et régionales, ainsi qu'au MSP, d'acquérir une meilleure connaissance des risques et d'établir des mesures de protection et d'intervention adaptées. Cet exercice sera mis à profit pour réexaminer les moyens mis à la disposition des municipalités locales et régionales eu égard à la sécurité civile (PQSC 2014-2024, page 19). La révision de la Loi sur la sécurité civile prévoit que l'élaboration de schémas de sécurité civile sera remplacée par des dispositions qui envisageront la réalisation d'une démarche de gestion des risques à l'échelle locale et régionale. D'autres actions contribuent aussi à l'atteinte de cette recommandation : • La tenue de trois rencontres du Comité interministériel sur la gestion des risques associés aux matières dangereuses (CGRMD) mis sur pied par la DGSCSI en avril 2013. Le CGRMD doit définir les besoins réglementaires liés aux matières dangereuses ainsi que les orientations destinées à régir l'occupation du sol autour des installations à risques. • Quatre autorités régionales ont reçu une attestation de conformité pour leur schéma de sécurité incendie révisé et vingt ont amorcé le processus de révision de leur schéma (RAG – objectif 1.2.1). • L'augmentation à 41 % des municipalités disposant d'un plan de mesures d'urgence à jour. Aussi, à la demande des municipalités, le ministère encadre le processus d'élaboration et de mise à jour des plans de mesures d'urgence afin de les soutenir dans l'amélioration de leur état de préparation (RAG – objectif 1.2.2).

Recommandations	Actions
4 S'assurer que les citoyens sont informés, par les instances appropriées, des principaux risques de sinistre présents sur le territoire, des mesures de protection mises en place et de la façon de faire face à ces risques.	L'orientation 3 Accroître le partage d'information et le développement des compétences de la PQSC 2014-2024 vise spécifiquement cette recommandation. Différentes mesures y seront associées dans le plan d'action en découlant, dont le dépôt est prévu à l'automne 2014 (RAG – faits saillant et objectif 2.2.3). D'autres actions y contribuent aussi : • La mise en ligne sur le site Internet du MSP de la publication <i>La sécurité incendie au Québec – rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012</i>. • La mise en ligne en novembre 2013 du matériel pédagogique du 1^{er} cycle du primaire de la section « Enseignants et parents » du site jeunesse S.O.S Sécuro – La zone des jeunes avertis (RAG – objectif 2.1.2). • La tenue d'activités promotionnelles telles qu'une entrevue télévisée et des troupes Web proposant des activités pour promouvoir la semaine sont accessibles sur le site Internet du MSP aux municipalités et aux MO ainsi que les sondages Web réalisés auprès de la population et des municipalités. Ces activités ont eu lieu à l'occasion de la Semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai 2013 sur le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci! ». • La publication du dépliant : « Soyez branché sur votre sécurité! ». • La tenue de La Grande Évacuation, événement où tous les citoyens du Québec sont invités à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie, le même jour, au même moment, et de la Journée nationale de sensibilisation à la prévention des incendies dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2013 sur le thème « Sitôt averti, sitôt sorti! ». • La tenue du Colloque sur la sécurité civile et incendie sur le thème « La sécurité civile et incendie, ça vous appartient! » du 17 au 19 février 2014. Ce colloque s'adresse aux personnes travaillant dans les domaines de la gestion des risques, des mesures d'urgence et de la continuité des opérations, qu'elles soient du monde municipal, industriel, gouvernemental ou communautaire. Il permet aux participants d'échanger sur la gestion des risques et des sinistres afin de trouver des solutions pour mieux protéger la population et les biens essentiels. • L'augmentation à 53% des cours d'eau ciblés dans le système Vigilance qui disposent d'échelles limnimétriques permettant le suivi des débits et des niveaux des eaux (RAG – objectif 2.2.3). • Un plan d'action pour la mise en œuvre du Système d'alerte au public a été déposé le 29 janvier 2014 pour approbation. En 2013-2014, 9 des 30 actions du plan, soit 30%, avaient été réalisées en vue de ce dépôt (RAG – objectif 2.2.3).
5 Mettre à jour le Plan national de sécurité civile afin qu'il intègre l'ensemble des dimensions en matière de gestion des risques de sinistre.	La mise à jour du Plan national de sécurité civile sera une des mesures qui figurera dans le plan d'action découlant de la PQSC 2014-2024. Cette mise à jour est prévue pour l'automne 2015. La planification stratégique du l'OSCQ 2012-2015 prévoit la révision des missions du PNSC et l'accentuation de l'importance des dimensions prévention et rétablissement à ce même plan.

Recommandations		Actions
6	Préciser les modalités de fonctionnement associées au Cadre de prévention des principaux risques naturels.	Le Cadre de prévention des principaux risques naturels s'est terminé au 31 mars 2013. Le 19 juin 2013, le gouvernement a adopté le Cadre de prévention de sinistres 2013-2020 permettant de générer des investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques d'érosion et de submersion côtière, d'inondation, de glissement de terrain et pour ceux liés à une origine anthropique, à certains aléas nordiques et aux feux de forêt. • La ratification, par l'OSCQ, de la structure de gouvernance du Comité sur la prévention des sinistres naturels (CPSN), en avril 2013 (RAG – faits saillants et tableau 24). • La ratification, par le CPSN, des critères de sélection et de priorisation des projets lors de sa première rencontre le 5 novembre 2013 (RAG – faits saillants et tableau 24).
7	Intensifier, en collaboration avec les autres intervenants, les actions en matière de prévention et en orchestrer la mise en œuvre.	L'orientation 4 Recourir en priorité à la prévention de la PQSC 2014-2024 vise spécifiquement cette recommandation. Différentes mesures y seront associées dans le plan d'action en découlant, dont le dépôt est prévu au printemps 2015 (RAG – faits saillants et objectif 2.2.3). D'autres actions y contribuent aussi : • L'augmentation à 3,8 % du regroupement des services de sécurité incendie. De plus, 26 rencontres d'information ont été tenues à ce sujet par le MSP à la demande des autorités régionales et des municipalités (RAG – objectif 1.2.1). • La participation au groupe de travail sur l'amélioration de la prévention des risques d'incendie dans les résidences pour aînés mis sur pied par la Régie du bâtiment du Québec en janvier 2014 (RAG – objectif 2.1.1). • L'augmentation à 53 % des cours d'eau ciblés par le système Vigilance disposent d'échelles limnimétriques permettant le suivi de leurs débits et de leurs niveaux d'eau sur le site Internet du ministère. De plus, 26 séances d'information et de formation pour l'utilisation du logiciel ont été données (RAG – objectif 2.2.3). • L'atteinte de 100 % des visites des centres d'urgence 9-1-1, 86 % de leur inspection et 45 % de leur certification (RAG – objectif 2.3.1). • La ratification, par l'OSCQ, de la structure de gouvernance du Comité sur la prévention des sinistres naturels (CPSN), en avril 2013 (RAG – faits saillants et tableau 24). • La ratification, par le CPSN, des critères de sélection et de priorisation des projets lors de sa première rencontre en novembre 2013 (RAG – faits saillants et tableau 24). • Le financement, par le Cadre pour la prévention de sinistres, de 6 projets en prévention pour un total de 1 708 336 \$ (RAG – tableau 24). • La production de 314 avis ministériels relativement aux schémas d'aménagement et de développement des MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1). • La production de 91 avis ministériels quant à la procédure d'évaluation et d'examen des conséquences sur l'environnement en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

Recommandations	Actions
8	Fournir aux municipalités des balises appropriées relativement à la sécurité civile afin d'augmenter leur degré de préparation pour les interventions. L'orientation 5 Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes de la PQSC 2014-2024 vise spécifiquement cette recommandation. Différentes mesures y seront associées dans le plan d'action en découlant, dont le dépôt est prévu à l'automne 2014 (RAG – faits saillants et objectif 2.2.3). D'autres actions y contribuent : • L'augmentation à 41 % des municipalités disposant d'un plan de mesures d'urgence (RAG – objectif 1.2.1). • Quatre autorités régionales ont reçu une attestation de conformité pour leur schéma de sécurité incendie révisé et vingt ont amorcé le processus de révision de leur schéma (RAG – objectif 1.2.1). • La réalisation de 30 % des actions du Plan d'action pour l'implantation du système national d'alertes au public (RAG – objectif 2.2.3). • La production de 314 avis ministériels relativement aux schémas d'aménagement et de développement des MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. • La production de 91 avis ministériels quant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
9	Optimiser le fonctionnement des mécanismes de coordination gouvernementaux en s'assurant que les comités tiennent des rencontres régulières, font des exercices de simulation et effectuent un suivi systématique des recommandations formulées à la suite d'un sinistre et de la mise en place des correctifs appropriés. L'Organisation de la sécurité civile du Québec est le comité chargé de la coordination gouvernementale de la sécurité civile. En 2013-2014, les activités de ce comité ont été les suivantes : • 2 rencontres régulières les 25 avril 2013 et 16 janvier 2014; • 16 conférences téléphoniques pour faire suite à un sinistre; • 1 exercice de simulation d'un séisme à Québec le 30 mai 2013; • 2 rapports de débriefage pour la Montérégie (OSCQ et DGSCSI) (RAG – objectif 1.1.1). • 2 sessions de sensibilisation à l'intention des membres de l'OSCQ : les 17 avril 2013 à Québec et 3 juin 2013 à Montréal. Les organisations régionales de sécurité civile coordonnent l'engagement des ressources gouvernementales en région pour soutenir les municipalités lorsque ces dernières ne sont plus en mesure de faire face au sinistre et interpellent le MSP. Voici leurs réalisations pour l'année 2013-2014 : • 31 rencontres régulières; • 2 rapports de débriefage pour la Montérégie (OSCQ et DGSCSI) (RAG – objectif 1.1.1).

Recommandations		Actions
10	Utiliser davantage la phase de rétablissement comme une opportunité de mettre en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation des risques de sinistre.	Le programme général d'aide financière prévoit actuellement trois types de mesures associées à la prévention sur le plan individuel. Il s'agit : du remboursement de mesures de prévention temporaires prises à la suite de l'annonce de l'imminence d'un sinistre; de la non-admissibilité au programme à la suite d'un sinistre si, dans le cas d'un sinistre antérieur de même nature, les mesures suggérées au sinistré n'ont pas été appliquées (art. 4); des allocations de départ, de l'immunisation et du déplacement de bâtiments lorsqu'un tel sinistre est susceptible de se reproduire dans la zone sinistrée. • Une ventilation de ces différentes mesures sera dorénavant faite dans le rapport annuel de gestion. • Lors de la révision du programme général d'aide financière, une attention particulière sera portée pour accentuer les aspects liés à la prévention et à l'atténuation des risques.

Aide financière aux sinistrés

S'assurer que le MSP gère de façon efficiente et efficace l'aide financière destinée aux sinistrés

Recommandations		Actions
11	S'assurer de traiter promptement et avec rigueur les demandes d'aide financière selon des procédures et des contrôles appropriés et efficaces.	• En janvier 2013, le système informatique TRAFIQ a remplacé le système SAFIR. En plus d'uniformiser certaines procédures par leur automatisation, ce système augmente l'information de gestion accessible en temps opportun. En 2013-2014, des modifications informatiques ont été apportées pour corriger des lacunes constatées à l'usage et d'autres visant à améliorer le système. • Des plans de contingence sont présentement en élaboration dans l'ensemble de la DGSCSI afin de mieux répondre aux demandes générées par les sinistres de grande ampleur. • Des travaux sont en cours afin d'implanter l'approche LEAN qui vise l'optimisation des ressources. Il est prévu que l'exercice sera terminé au printemps 2015. • Un nouveau poste de gestionnaire a été octroyé en décembre 2013 afin d'augmenter l'encadrement et, par le fait même, de faire un meilleur suivi des dossiers. • Des formations, continues et sur mesure, sont maintenant systématiquement données à l'ensemble du nouveau personnel dès son arrivée à la Direction du rétablissement ainsi qu'au personnel déjà en place.
12	S'assurer d'avoir du personnel compétent, en quantité suffisante et en temps opportun pour le traitement des demandes d'aide financière, et l'encadrer adéquatement.	
13	S'assurer d'avoir accès à une information de gestion pertinente, fiable et suffisante qui permet de faire un suivi approprié des dossiers et de prendre, au moment opportun, des décisions éclairées.	

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

S'assurer que le MSP prend les moyens nécessaires pour que les sommes remboursables en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophes sont versées au Québec par le gouvernement fédéral

Recommandations		Actions
14	Poursuivre ses efforts afin d'amener les ministères et organismes à comptabiliser rigoureusement les dépenses qu'ils supportent lors d'un sinistre.	- Des procédures et des guides ont été élaborés et ils sont systématiquement distribués lorsque les dépenses associées à un nouveau sinistre sont autorisées pour le compte à fin déterminée associé aux Accords d'aide en cas de catastrophe et aux ententes fédérales-provinciales. - Des outils d'aide pour la comptabilisation des dépenses ont été élaborés (suivi du temps de travail, etc.).

Reddition de comptes et évaluation de programme

Recommandations		Actions
15	Améliorer la reddition de comptes qu'il fait dans son rapport annuel de gestion relativement à la sécurité civile, entre autres en donnant de l'information quant aux sommes versées pour la prévention des principaux risques naturels et pour l'aide aux sinistrés.	L'aide financière versée est désormais ventilée par type de bénéficiaire et en isolant les sommes versées pour les sinistres majeurs (RAG – tableau 22). Une section du rapport annuel de gestion 2013-2014 du MSP est consacrée au Cadre pour la prévention de sinistres. Les sommes versées sont ventilées par type de sinistre et par projet (RAG – tableau 22).
16	Évaluer périodiquement les programmes d'aide financière afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins et atteignent les objectifs.	En vertu de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et organismes, le ministère a l'obligation de produire un Plan pluriannuel d'évaluation de programme et de transmettre celui-ci au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 31 octobre de chaque année. En réponse aux préoccupations du Vérificateur général du Québec, le sujet des programmes d'aide financière sera suggéré dans le cadre de l'exercice de planification à venir (RAG – objectif 3.1.1).

Commentaire

La Loi sur la sécurité civile a vu le jour en 2001. Elle a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres. L'article 62 de cette loi précise qu'il revient au ministre de la Sécurité publique de proposer au gouvernement les grandes orientations de la sécurité civile. C'est pour répondre à cette responsabilité que la PQSC 2014-2024 a été adoptée. Par ailleurs, en 2006, le Plan national de sécurité civile a été adopté en réponse aux articles 80 et 81 de cette même loi. Dans sa version actuelle, ce plan national est davantage perçu comme un plan d'urgence, entre autres parce que les dimensions de la prévention et du rétablissement en sont exclues. Maintenant que les grandes orientations de sécurité civile sont déposées, il sera plus facile de revoir le plan national, dont la mise à jour devient une mesure du plan d'action découlant de la PQSC 2014-2024. Par ailleurs, l'expérience acquise depuis l'adoption de la Loi sur la sécurité civile amène aussi à réviser cette loi, et ce, dans le cadre d'une autre mesure du plan d'action découlant de la PQSC 2014-2024.

Reddition de comptes et évaluation de programme – Recommandation 15

Les tableaux suivants concernent les programmes d'aide financière et le cadre pour la prévention de sinistres. Les sommes versées sont ventilées par sinistre.

Programmes d'aide financière

Tableau 22 : Sommes versées

Événements	Citoyens		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul
(M\$)										
Lac-Mégantic 2013 ¹	2,5	2,5	3,3	3,3	43,3	43,3	1,4	1,4	50,5	50,5
Tempête Irène 2011	1,0	5,6	0,3	0,7	1,5	7,0	0,02	0,01	2,8	13,3
Inondations printanières 2011	9,2	68,6	0,6	4,1	0,3	8,1	0,0	3,4	10,1	84,2
Grandes marées 2010	0,6	15,7	0,2	2,4	1,3	4,6	0,0	0,0	2,1	22,7
Autres événements actifs	5,5	– ²	0,9	– ²	9,0	– ²	0,6	– ²	16,0	– ²
Total	18,8	92,4	5,3	10,5	55,4	63,0	2,0	4,8	81,5	170,7

Tableau 23 : Nombre de dossiers

Événements	Citoyens		Entreprises		Municipalités		Organismes		Total	
	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul	2013 2014	Cumul
(N ^{bre}) ³										
Lac-Mégantic 2013 ¹	1 946	1 946	244	244	7	7	72	72	2 269	2 269
Tempête Irène 2011	147	362	27	114	34	107	1	3	209	586
Inondations printanières 2011	735	3,570	67	299	21	65	3	26	826	3 960
Grandes marées 2010	46	705	15	87	29	42	0	1	90	835
Autres événements actifs	823	– ²	130	– ²	248	– ²	17	– ²	1 218	– ²
Total	3 697	6 583	483	744	339	221	93	102	4 612	7 650

1. Les données spécifiques au programme d'aide pour Lac-Mégantic sont présentées à la section 3.

2. Ces données ne sont pas présentées, car elles ne sont pas représentatives de l'aide financière versée considérant les particularités de traitement de certains dossiers.

3. N^{bre} représente le nombre de dossiers en traitement au cours de l'année de référence, cela comprend les dossiers ouverts et rouverts dans l'année.

Tableau 24 : Projets en appréciation et en traitement des risques pour 2013-2014

Risque/projet	Descriptif	Montant
(\$)		
Érosion et submersion côtières		
Bornes de suivi de l'érosion – Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Poursuivre le suivi du réseau des stations de mesures de l'érosion des côtes et des infrastructures débuté en 2007.	300 000
Modélisation en canal d'un profil de plage en vue d'un rechargement de plage - Projet de la Chaire de recherche en ingénierie côtière et fluviale de l'INRS	Détermination, en canal hydraulique, de l'évolution des pentes de plage d'un mélange de sable et de gravier sous l'action des houles basé sur l'exemple du rechargement de la plage de Sainte-Luce.	200 000
Financement de la Chaire de recherche en géoscience côtière – UQAR	Subvention à verser pour l'année financière 2013-2014 conformément à ce qui est stipulé dans la convention signée le 29 août 2012.	300 000
Glissement de terrain		
Notre-Dame-de-la-Salette	Réalisation de travaux de protection contre les glissements de terrain.	476 893
Plans et devis du MTQ	Réalisation de plans et devis par le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant à des travaux de prévention à réaliser.	31 443
Acquisition de données géographiques		
Acquisition de Light Detection And Ranging (LiDAR) et bathymétrie	Réalisation de LiDAR et de travaux de bathymétrie en vue de fournir des données pour les travaux de cartographie, de recherche et de traitement des risques pour l'ensemble des risques.	400 000
Total – Appréciation et traitement des risques		1 708 336

5.9 Le suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

Il n'y a aucune recommandation particulière concernant le MSP, en 2013-2014, de la DVIEI et de la Commission de l'administration publique (CAP) dans ses 29^e et 30^e rapports sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Ressources humaines

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

Tableau 25 : Évolution de l'effectif autorisé

Secteurs d'activité	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Variations		
				$\frac{2013-14}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2011-12}$	$\frac{2012-13}{2011-12}$
(ETC autorisés)				(%)		
Services correctionnels	3 816	3 825	3 441	- 0,2	10,9	11,2
Expertises judiciaires	133	133	122	0,0	9,0	9,0
Affaires policières	465	469	436	- 0,9	6,7	7,6
Sécurité civile et sécurité incendie	254	257	179	- 1,2	41,9	43,6
Direction et services de soutien à la gestion	270	275	275	- 1,8	- 1,8	0,0
Total	4 938	4 959	4 453	- 0,4	10,9	11,4

Commentaire sur les principaux écarts :

La diminution observée est principalement attribuable aux départs à la retraite. D'autres facteurs ont contribué à cette diminution, notamment le transfert d'ETC entre le ministère et le Commissaire à la lutte contre la corruption et la soustraction d'ETC autorisés non récurrents dont l'échéance arrivait au 31 mars 2014.

Tableau 26 : Évolution de l'effectif utilisé¹

Secteurs d'activité	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Variations		
				<u>2013-14</u> <u>2012-13</u>	<u>2013-14</u> <u>2011-12</u>	<u>2012-13</u> <u>2011-12</u>
(ETC autorisés)				(%)		
Services correctionnels	3 593	3 455	3 415	4,0	5,2	1,2
Expertises judiciaires	142	142	147	0,0	- 3,4	- 3,4
Affaires policières	446	435	411	2,5	8,5	5,8
Sécurité civile et sécurité incendie	247	262	227	- 5,7	8,8	15,4
Direction et services de soutien à la gestion	277	277	268	0,0	3,4	3,4
Total	4 705	4 571	4 468	2,9	5,3	2,3

Commentaire sur les principaux écarts :

L'augmentation observée est attribuable aux nouvelles embauches réalisées en vertu des ETC octroyés au ministère en 2012-2013 dans le cadre de son plan de redressement de l'effectif. Un autre facteur a contribué à l'augmentation de l'effectif utilisé constatée dans le secteur des services correctionnels, soit l'augmentation du nombre de candidats au sein des cohortes de formation des agents des services correctionnels (ASC) en vue de l'ouverture de l'Établissement de détention Leclerc de Laval. Ce nombre est passé de 48 à 60 candidats en 2013-2014. Ainsi, les 5 cohortes d'ASC formées en 2013-2014 comptaient une moyenne de 60 candidats chacune.

1. Consommation d'ETC basée sur les données réelles du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Tableau 27 : Nombre de personnes en poste au 31 mars 2014

Secteurs d'activité	2014	2013	2011	Variations		
				$\frac{2014}{2013}$	$\frac{2014}{2012}$	$\frac{2013}{2012}$
(nombre de personnes)				(%)		
Services correctionnels	4 120	3 902	3 810	5,6	8,1	2,4
Expertises judiciaires	151	148	157	2,0	-3,8	-5,7
Affaires policières	500	495	460	1,0	8,7	7,6
Sécurité civile et sécurité incendie	251	260	266	-3,5	-5,6	-2,3
Direction et services de soutien à la gestion	294	294	282	0,0	4,3	4,3
Total	5 316	5 099	4 975	4,3	6,9	2,5

Commentaire sur les principaux écarts :

Les commentaires concernant l'écart observé quant au nombre de personnes en emploi rejoignent ceux qui figurent au tableau 27.

Le climat de travail

Tableau 28 : Taux de départs volontaires du personnel régulier

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Variations		
				$\frac{2013-14}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2011-12}$	$\frac{2012-13}{2011-12}$
(%)				(%)		
<u>Mutations + retraites + démissions</u> Nombre moyen d'employés réguliers (temporaires + permanents, paies 1 à 26/26)	5,1	6,0	6,5	-15,0	-21,5	-7,7

Source : Média¹

Commentaire :

Le taux de départs volontaires a diminué au cours des dernières années. Cette situation peut être attribuable aux efforts qui ont été consentis pour améliorer les conditions de travail des agents de la paix ainsi qu'aux mesures qui ont été prises pour mieux présenter les emplois lors de l'embauche du personnel. Par ailleurs, les résultats des sondages sur le climat organisationnel démontrent une amélioration constante depuis 2007. Soulignons les avancées observées pour les variables collaboration, reconnaissance et qualité de vie au travail, celles-ci ayant une influence directe sur le taux de rétention du personnel.

Tableau 29 : Taux d'absentéisme-maladie

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Variations		
				$\frac{2013-14}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2011-12}$	$\frac{2012-13}{2011-12}$
				(%)		
Année-personne d'absence (codes 120, 242, 246 et 248) Année-personne en lien d'emploi	5,1	5,2	5,3	-1,9	-3,8	-1,9

Source : Média¹Tableau 30 : Indice² de satisfaction du personnel (sans ASC)

	2013-2014	2011-2012	2009-2010	Variations		
				$\frac{2013-14}{2011-12}$	$\frac{2013-14}{2009-10}$	$\frac{2011-12}{2009-10}$
				(sans ASC)		
L'information	7,6	7,6	7,4	0,0	0,2	0,2
L'utilisation et le développement des compétences	7,2	7,4	7,3	-0,2	-0,1	0,1
La relation avec le supérieur	7,9	7,8	7,7	0,1	0,2	0,1
La collaboration	8,5	8,3	8,1	0,2	0,4	0,2
L'organisation du travail	7,4	7,4	7,0	0,0	0,4	0,4
L'appréciation de la contribution / reconnaissance	7,6	7,5	7,2	0,1	0,4	0,3
Qualité de vie au travail	7,3	7,1	6,8	0,2	0,5	0,3
L'engagement	8,2	S. O.	S. O.	–	–	–
Moyenne globale	7,7	7,6	7,4	0,1	0,4	0,2

1. Les jours fériés et les vacances utilisées sont exclus du calcul. Les données des années antérieures ont été recalculées afin d'être comparables.

2. L'indice varie selon une échelle de 0 à 10 et est calculé tous les deux ans.

Tableau 31 : Indice¹ de satisfaction du personnel (avec ASC)

	2013-2014	2011-2012	2009-2010	Variations		
				<u>2013-14</u> <u>2011-12</u>	<u>2013-14</u> <u>2009-10</u>	<u>2011-12</u> <u>2009-10</u>
(avec ASC)						
L'information	7,2	7,1	6,9	0,1	0,3	0,2
L'utilisation et le développement des compétences	6,9	7,1	6,9	-0,2	0,0	0,2
La relation avec le supérieur	7,3	7,1	6,9	0,2	0,4	0,2
La collaboration	8,2	7,9	7,8	0,3	0,4	0,1
L'organisation du travail	7,0	6,8	6,6	0,2	0,4	0,2
L'appréciation de la contribution / reconnaissance	7,2	6,9	6,6	0,3	0,6	0,3
Qualité de vie au travail	6,8	6,5	6,1	0,3	0,7	0,4
L'engagement	7,9	S. O.	S. O.	–	–	–
Moyenne globale	7,3	7,1	6,8	0,3	0,5	0,2

Commentaires sur la satisfaction du personnel :

Une quatrième mesure prise à l'automne 2013 indique que l'indice global de satisfaction du personnel est de 73 %, ce qui représente une amélioration de 2 % par rapport à novembre 2011. La cible prévue dans le plan stratégique du ministère, soit l'augmentation de l'indice de 2 % d'ici 2016, est donc atteinte. Pour le même bassin de répondants qu'en 2007 (les agents des services correctionnels n'étaient pas visés par le sondage en 2007), le taux global de satisfaction est de 77 %, comparativement à 71 %, ce qui constitue une amélioration de 6 % depuis 2007.

La formation et le développement du personnel

Tableau 32 : Données sur la formation et le développement du personnel^{1 et 2}

		2013	2012	2011	Variations		
					$\frac{2013}{2012}$	$\frac{2013}{2011}$	$\frac{2012}{2011}$
					(%)		
Montant total dépensé pour la formation ³	(M\$)	12,0	8,0	5,6	49,7	113,8	42,9
Montant alloué par employé pour la formation ⁴	(\$)	2 252	1 562	1 131	44,2	99,1	38,1
Nombre moyen de jours de formation par employé	(jours)	8,3	6,6	3,9	25,8	113,6	69,7
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale ⁵	(%)	3,9	2,7	2,0	45,7	96,0	34,5

Commentaires sur les principaux écarts :

Les écarts observés en 2013 par rapport aux années précédentes s'expliquent principalement par la formation à l'embauche de nouveaux agents des services correctionnels en raison de l'ajout d'effectif. Une démarche visant l'amélioration de la célérité à saisir les activités dans le système d'exploitation SADE a également été entreprise.

Tableau 33 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

	2013	2012
	(M\$)	
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique portant sur le développement des compétences	7,20	3,66
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0,18	0,15
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0,17	0,19
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0,70	1,45
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0,03	0,02
Champs d'activité non définis	3,69	2,49
Total	12,0	8,0

1. Pour les trois tableaux suivants, les données relatives au nombre d'heures de formation reçue sont calculées par année civile.

2. Les données des années 2011-2012 incluent les organismes relevant du ministre.

3. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes et indirectes et des frais de déplacement et d'hébergement.

4. Le calcul est effectué à partir du nombre d'employés au 31 mars 2014 (5 316).

5. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année, exprimée en pourcentage.

Tableau 34 : Nombre de jours de formation par catégorie d'emploi

	2013	2012
Cadres	2 990	5 277
Professionnels	2 800	3 278
Fonctionnaires	885	678
Agents de la paix	37 300	24 429
Ouvriers	155	74
Total	44 130	33 736

La planification de la main-d'œuvre

Tableau 35 : Prévisions des départs à la retraite des employés réguliers d'ici le 31 mars 2016¹

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	(Réel)	(Planifié)		
Nombre de départs à la retraite	126	124	124	112

Tableau 36 : Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

	2013-2014	2012-2013
	(N ^{bre} de personnes)	
Cadres	20	12
Professionnels	21	29
Fonctionnaires	32	28
Agents de la paix	47	46
Ouvriers	6	6
Total	126	121

Répartition des ressources financières par grands secteurs d'activité

Tableau 37 : Évolution des dépenses réelles par grands secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2013-2014	2012-2013	2011-2012	Variations		
				$\frac{2013-14}{2012-13}$	$\frac{2013-14}{2011-12}$	$\frac{2012-13}{2011-12}$
(en milliers de dollars)				(%)		
Services correctionnels	437 336	419 439	409 642	4,3	6,8	2,4
Expertises judiciaires	15 024	13 944	12 841	7,7	17,0	8,6
Affaires policières	60 904	85 025	63 818	-28,4	-4,6	33,2
Sécurité civile et sécurité incendie	73 910	53 993	72 498	36,9	1,9	-25,5
Direction et services de soutien à la gestion	46 523	42 658	40 248	9,1	15,6	6,0
Total	633 696	615 059	599 047	3,0	5,8	2,7

Ressources informationnelles

Tableau 38 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014^{3 et 4}

Dépenses et investissements	Prévus	Réels	Écarts	Explication des écarts
(en milliers de dollars)				
Activités d'encadrement	400,0	400,0	–	–
Activités de continuité	11 962,4	12 747,6	785,2	Création du REA ⁵ (Loi 1) ⁶ , catastrophes majeures, enquêtes spéciales et commission sur le printemps 2012
Projets	8 111,0	4 559,3	(3 551,7)	Certains projets ont démarré plus lentement que prévu
Total	20 473,4	17 706,9	(2 766,5)	

1. L'écart s'explique principalement par les coûts extraordinaires occasionnés par les événements du printemps 2012.

2. L'écart s'explique par une réduction des dépenses relatives à l'aide financière aux sinistrés.

3. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatiques des organismes relevant du ministre, à l'exception de la Sûreté du Québec et de l'École nationale de police du Québec.

4. Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles 2013-2014, section C (Total des ressources informationnelles).

5. REA signifie Registre des entreprises admissibles. Il s'agit du registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats et sous-contrats publics, ce qui inclut les contrats conclus avec les ministères, les sociétés d'État et les municipalités au Québec. Ce registre est tenu par l'Autorité des marchés financiers.

6. Signifie la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (L.Q. 2012, chapitre 25).

**Tableau 39 : Liste des principaux projets en ressources informationnelles,
ressources affectées et état d'avancement¹ et ²**

Liste des projets en 2013-2014	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Écart	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Écart	Avancement	Explication des écarts
	(ETC)			(en milliers de dollars)			(%)	
Bingo - changements législatifs ³	0,1	0,3	0,2	159,5	222,9	63,4	80	Certains travaux prévus en 2014-2015 ont été devancés et réalisés en 2013-2014
Données ouvertes du gouvernement ⁴	0,3	0,7	0,4	41,0	54,1	13,1	100	—
Évolution des infrastructures Java	4,0	0,0	-4,0	300,0	237,0	-63,0	79	Projet réalisé à l'externe
Gestion des cas du coroner (GECCO)	4,2	2,9	-1,3	310,1	319,1	9,0	94	—
Gestion électronique des documents (GED)	0,0	0,3	0,3	34,8	59,2	24,4	100	—
Migration à la téléphonie IP - Détention	1,0	0,1	-0,9	800,5	441,5	-359,0	53	Planification révisée
Migration suite bureautique et Windows 8	6,0	1,1	-4,9	2 827,9	2 219,7	-608,2	78	Planification révisée
Modernisation de l'infrastructure de sécurité réseau	0,3	0,1	-0,2	17,5	33,8	16,3	100	—
Outil de gestion des postes de travail (ZEN)	0,3	0,4	0,1	39,2	31,9	-7,3	100	—
Outil d'intelligence d'affaires (DRAGON)	2,8	0,9	-1,9	284,1	120,6	-163,5	62	Planification révisée
Refonte de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC)	0,2	0,2	0,0	13,2	12,9	-0,3	100	—
Refonte du système Alcool (ACOLYTE) ³	1,6	0,6	-1,0	1 942,7	189,4	-1 753,3	19	Le projet a débuté plus lentement que prévu.
Rehaussement des infrastructures réseau en détention	0,3	0,4	0,1	133,5	95,6	-37,9	54	—
Sentinelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	S. O.	Projet suspendu temporairement
Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) SGR-2	2,8	2,0	-0,8	264,6	242,8	-21,8	95	—
Suivi de la correspondance ministérielle (SCM)	0,3	0,2	-0,1	18,6	13,7	-4,9	100	—
Système d'outils informatisés d'évaluation et de suivi (SOIES)	2,4	0,8	-1,6	193,8	61,5	-132,3	8	Manque temporaire de ressources
Vérification biométrique des sursitaires (projet pilote) ⁵	2,9	0,7	-2,2	730,0	203,6	-526,4	21	Complexité de l'appel d'offres sous-estimée
Total	29,5	11,7	-17,8	8 111,0	4 559,3	-3 551,7	S. O.	

1. Le ministère soutient l'entretien et le développement informatiques des organismes relevant du ministre, à l'exception de la Sûreté du Québec et de l'École nationale de police du Québec.

2. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2013-2014, section F (Projets).

3. Ce projet informatique est également présenté dans le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, de la course et des jeux.

4. Dans le RAG 2012-2013, on aurait dû lire 47% d'avancement pour le projet données ouvertes.

5. Le projet « Vérification biométrique des sursitaires » s'intitulait « Surveillance électronique des sursitaires » dans le RAG 2012-2013.

5.10 Les règles concernant les bonis au rendement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20) prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Ainsi, aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

5.11 L'occupation et la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) est entrée en vigueur le 3 mai 2012. Le ministère de la Sécurité publique a fait le choix d'intégrer l'occupation et la vitalité des territoires à sa planification stratégique 2012-2016. Les objectifs stratégiques ayant une incidence importante sur l'occupation et la vitalité des territoires et contribuant à l'atteinte des orientations de la stratégie gouvernementale en cette matière y sont repérables grâce à l'acronyme OVT. Ce sont les suivants :

- 1.1.3 – Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles;
- 1.2.1 – Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, principalement en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
- 2.2.3 – Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

La reddition de comptes pour ces objectifs est présentée à la section 2.1 du rapport annuel.

5.12 L'allègement réglementaire et administratif

Les exigences gouvernementales en cette matière s'appliquent peu au ministère, puisque celui-ci ne fait pas beaucoup affaire avec les entreprises.

Toutefois, nous pouvons signaler quelques améliorations faites au Programme général d'aide financière en cas de sinistres, notamment l'assouplissement des avances et la bonification des montants d'aide.

Principaux allègements administratifs ou mesures non réglementaires au bénéfice des entreprises

Le système informatique TRAFIQ permet d'émettre plus rapidement les chèques d'avance ou de paiement, une fois que la réclamation de l'entreprise est ouverte. Aussi, les bureaux temporaires lors des sinistres permettent de fournir une aide personnalisée et immédiate pour l'ouverture des réclamations des entreprises. Spécifiquement pour le sinistre de Lac-Mégantic, des versements de 5 000 \$ ont été faits aux propriétaires d'entreprises afin qu'ils puissent assurer la continuité de leurs services. Dans un même ordre d'idées, toujours à Lac-Mégantic, le Bureau d'aide et d'information (BAI) qui regroupait tous les ministères et organismes a permis de fournir sans délai les documents manquants aux entreprises.

Liste des sigles

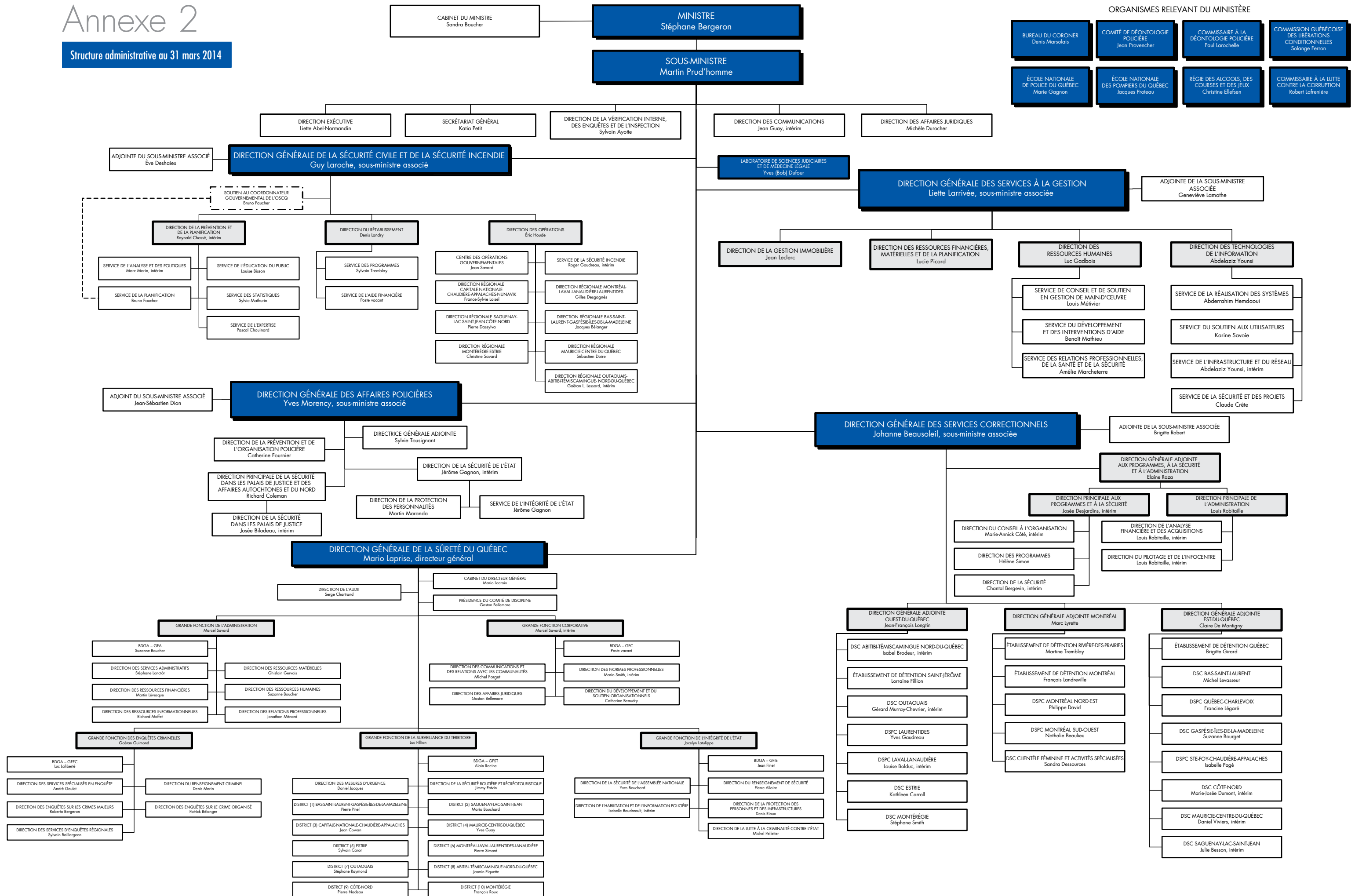
Sigle	Description	Sigle	Description
AEC	Attestation d'études collégiales	L.Q.	Lois annuelles du Québec
ASC	Agent des services correctionnels	LiDAR	Light Detection And Ranging
BAI	Bureau d'aide et d'information	LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
BC	Bureau du coroner	M\$	Millions de dollars
BEC	Bureau d'expertise et de coordination	MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
BEI	Bureau des enquêtes indépendantes	MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
BIP	Bulletin d'information en prévention de la criminalité	MO	Ministères et organismes
BSM	Bureau du sous-ministre	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CCCCA	Comité de concertation en matière de capacité de conduite affaiblie	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CGRMD	Comité interministériel sur la gestion des risques associés aux matières dangereuses	N ^{bre}	Nombre
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption	OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles		Occupation et vitalité des territoires
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
	Développement durable	PDQ	Postes de quartier
DCOM	Direction des communications	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
DGAP	Direction générale des affaires policières	PQSC 2014-2024	Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024
DGA-PS	Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité (services correctionnels)	RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
DGSC	Direction générale des services correctionnels	RAG	Rapport annuel de gestion
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
DGSG	Direction générale des services à la gestion	SAGIP	Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection	SSI	Service de sécurité incendie
ENPQ	École nationale de police du Québec	SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
ETC	Équivalent à temps complet	Sûreté	Sûreté du Québec
FSP	Fonds des services de police	UPAC	Unité permanente anticorruption
GECCO	Gestion de cas des coroners (système)	UQAR	Université du Québec à Rimouski

Annexe 1

Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique	
Bureau du coroner (www.coroner.gouv.qc.ca)	
Édifice Le Delta 2, bureau 390 2875, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 5B1 Téléphone : 418 643-1845; sans frais 1 866 312-7051 Télécopieur: 418 643-6174	Édifice Wilfrid-Derome 1701, rue Parthenais, 11^e étage Montréal (Québec) H2K 3S7 Téléphone : 514 873-1845 Télécopieur: 514 873-8943
Commissaire à la déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
Édifice Louis-Philippe-Pigeon 1200, route de l'Église, bureau 1-40 Québec (Québec) G1V 4Y9 Téléphone : 418 643-7897; sans frais 1 877 237-7897 Télécopieur: 418 528-9473	454, place Jacques-Cartier, 5^e étage Montréal (Québec) H2Y 3B3 Téléphone : 514 864-1784 Télécopieur: 514 864-3552
Commissaire à la lutte contre la corruption (www.upac.gouv.qc.ca)	
600, rue Fullum, UA 8010 Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 228-3098; sans frais 1 855 567-8722 Télécopieur: 514 873-0177	
Comité de déontologie policière (www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)	
2525, boulevard Laurier 2^e étage, bureau A-200 Tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 4Z6 Téléphone : 418 646-1936 Télécopieur: 418 528-0987	500, boulevard René-Lévesque Ouest 6^e étage, bureau 6.100 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 864-1991 Télécopieur: 514 864-2471
Commission québécoise des libérations conditionnelles (www.cqlc.gouv.qc.ca)	
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 646-8300 Télécopieur: 418 643-7217	1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-2230 Télécopieur: 514 873-7580
Régie des alcools, des courses et des jeux (www.racj.gouv.qc.ca)	
560, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3J3 Téléphone : 418 643-7667; sans frais 1 800 363-0320 Télécopieur: 418 643-5971	1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : 514 873-3577 Télécopieur: 514 873-5861
École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca)	
350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : 819 293-8631 Télécopieur: 819 293-8630	
École nationale des pompiers du Québec (www.ecoledespompiers.qc.ca)	
Palais de justice de Laval 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6800; sans frais 1 866 680-3677 Télécopieur: 450 680-6818	

Annexe 2

Structure administrative au 31 mars 2014



Annexe 3

Références Internet et renseignements généraux

Références internet

- A www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements
- B www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/nous-joindre
- C www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel
- D www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/agressions-sexuelles/2012
- E www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale/2012
- F www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/bulletins-criminalite/crimes-haineux-2009
- G www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2012

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)

Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6597

Par la poste

Renseignements généraux

Bureau du sous-ministre

Ministère de la Sécurité publique

Tour des Laurentides

2525, boulevard Laurier, 5^e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et les règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet du ministère au www.securitepublique.gouv.qc.ca.

